L'Ami du Peuple

JOURNAL REGIONAL DE L'ONTARIO NORD

Vol. II, Numéro 52 — Le numéro, 5 sous. — "Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte".—*Racine.* — Sudbury, Ont., jeudi, 15 juin 1944

Lettre d'Ottawa

L'INVASION DE L'EUROPE A EU DE LA REPERCUSSION MEME SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

La Chambre des communes chante la "Marseillaise".—M. Mitchell, ministre du Travail, parle d'une crise de main-d'oeuvre.—Tous les sursis industriels sont sujets à un nouvel examen.—On appliquera plus rigoureusement la conscription du travail.—Trois élections complémentaires en vue.

Ottawa.—L'invasion du continent européen commencée par les Alliés a dominé les débats à la Chambre des communes. Un fait particulier a marqué la séance qui eut lieu le jour même où les Américains, les Canadiens et les Anglais descendirent sur la côte de France. Après que le premier ministre Mackenzie King eut lu divers communiqués des chefs militaires, M. Maurice Lalonde, député de Labelle, demanda à tous les députés de chanter la "Marseillaise".

"Il convient, monsieur l'Orateur, dit le député de Labelle, qu'une voix française souligne le fait historique qu'au beffroi du temps a sonné l'heure de la délivrance pour la France. Je sais être l'interprète de tous ceux qui ont du sang français dans les veines en exprimant notre émotion profonde à l'annonce de cet événement. Nous n'avons pas oublié la France, monsieur l'Orateur, nous ne l'avons pas oubliée parce que des centaines et des milliers de jeunes Canadiens français sont peut-être, au moment même où je parle, à repousser l'envahisseur germanique, des rives historiques de la vieille France. Avec la permission de cette honorable assemblée je crois que cette commémoration serait bien reçue en entonnant l'hymne national de la France".

S'avançant une feuille à la main, le député de Labelle se mit à chanter la "Marseillaise", tandis que tous les députés se levaient et unissaient leurs voix à celle du représentant canadien-français du peuple. Dans les tribunes, réservées aux visiteurs et au public, tous les spectateurs se levèrent également, les uns chantant avec les députés, les autres modulant l'air de la "Marseillaise". Une puissante émotion vibra, en ces quelques minutes, dans toute la Chambre des communes. L'âme de la vieille France frissonnait de tout son désir de survivre et de se dégager de l'emprise nazie.

Les députés anglo-canadiens entonnèrent ensuite "Dieu sauve le Roi". Le public et les visiteurs des tribunes mêlèrent également leurs voix à celles des représentants du peuple. Pour ceux qui assistèrent à cette scène, il était impossible de ne pas voir un symbole dans ces deux hymnes nationaux chantés l'un après l'autre, en plein parlement canadien, par des gens de langue française et de langue anglaise. Ce symbole, c'était celui de l'entente cordiale entre la France et la Grande-Bretagne.

UNE CRISE DE MAIN-D'OEUVRE

Les effets de l'invasion commencent déjà à se faire sentir en notre pays. Le ministre fédéral du Travail pousse le cri d'alarme. "Une crise générale de main-d'oeuvre, qui menace la production, sévit aujourd'hui au Canada, déclara-t-il. Les industries de guerre, l'agriculture, les services essentiels à la vie civile, tous réclament de l'aide à grands cris. Il faut trouver les moyens de réaliser les programmes de production".

Veut-on des chiffres? Vers la fin de mai, les industries de haute priorité avaient besoin de presque 100,000 hommes ainsi que de 41,000 femmes. En même temps, les industries de moindre priorité, dont quelques-unes rendent des services assez essentiels, étaient à la recherche de 55,000 employés.

"Il faudrait nommer toutes les industries essentielles, a déclaré le ministre fédéral du Travail, pour faire la liste de toutes celles qui manquent de bras. Les usines occupées à charger les obus devront trouver 10,000 employés, en grande partie des femmes, d'ici quelques mois. Les chemins de fer, les bas métaux, les conserveries, les fonderies et les fabriques d'instruments aratoires demandent des employés à grands cris".

Ajoutez que les forces armées ont besoin d'un afflux constant de nouvelles recrues. L'agriculture demandera jusqu'à 250,000 hommes et femmes pour les travaux d'été et d'automne. Bref, plus de 57.3 pour cent de notre population de 14 ans et plus est enrôlé dans les forces armées ou travaille dans les usines du pays.

Voilà un tableau assez sombre. Il diffère de celui que le ministre fédéral du Travail brossait au parlement canadien il y a quelques mois. M. Humphrey Mitchell reconnaissai bien alors qu'une crise de main-d'oeuvre subsisterait de façon plus ou moins aiguë jusqu'à la fin de la guerre au Canada. Mais il laissait également entendre que les prochains mois ne seraient pas durs, parce que l'industrie canadienne avait atteint le maximum de sa production. Le ministre fédéral du Travail se montrait optimiste il y a quelques mois. Maintenant il devient alarmiste. Ce changement subit dans l'appréciation de l'avenir immédiat quant à la main-d'oeuvre étonne.

M. Mitchell a dit que la question qui se posait maintenant était de savoir où puiser les effectifs nécessaires à nos armées et à notre industrie essentielle. C'est bien là, en effet, la question. Si nous nous rappelons bien, c'est le ministre fédéral du Travail lui-même qui déclarait, il y a quelques mois, que, pour ce qui concerne la main-d'oeuvre, nous avions presque atteint "le fond du baril". Dans les circonstances, où prendra-t-on les hommes que l'on réclame pour les forces armées et pour notre industrie essentielle?

CONSCRIPTION MILITAIRE INDIRECTE

Les forces armées recruteront la plupart de leurs recrues dans l'industrie, de sorte qu'il faudra remplacer ces hommes dans le cas des industries essentielles.

Le ministre fédéral du Travail n'a pas dit comment on procédera, mais on peut facilement le deviner. Un bon nombre de ceux qui, travaillant dans les usines de guerre ou autres, ont déjà obtenu des sursis, n'en auront plus. Parmi ceux-ci, il y en aura qui décideront de s'enrôler immédiatement pour le service militaire n'importe où. Quant aux autres, ils seront conscrits pour la défense territoriale du pays. Après avoir été appelés sous les armes, les uns finiront par signer pour le service militaire outre-mer, et les autres, s'ils refusent, seront soumis quand même à l'entraînement militaire pour service n'importe où, tout en étant conscrits pour la défense territoriale du pays. Le ministre de la Défense nationale, en effet, a déclaré, à maintes reprises, que les conscrits pour la défense territoriale du pays constituaient un réservoir de renforts pour nos troupes outremer, si le besoin de les y envoyer se faisait sentir.

Pour remplacer les hommes retirés des usines, le gouvernement invitera un nombre plus grand de femmes, libres d'obligations familiales, à s'engager dans l'industrie comme ouvrières régulières ou à temps partiel. Les déplacements de travailleurs d'une usine à l'autre et d'un endroit à l'autre devront également être plus fréquents encore que par le passé.

Pour recruter la main-d'oeuvre dont l'industrie de guerre a besoin, le ministère du Travail annonce le programme particulier suivant:

Premièrement, on approchera individuellement les quelque 500,000 hommes qui ont été trouvés inaptes au service militaire dans le but de les transférer, si la chose est nécessaire, à quelque emploi plus essentiel. Afin d'expédier la besogne, des mesures ont été prises pour que les bureaux de placement et du service sélectif restent ouverts dans la soirée quand il le faudra.

Deuxièmement, on amplifiera, de manière à viser un plus grand nombre d'emplois, et on appliquera plus rigoureusement les règlements qui concernent le transfert obligatoire actuellement en vigueur.

Troisièmement, on étendra le plan de relevés de mobilisation industrielle de manière à englober toutes les industries, peu importe leur catégorie prioritaire: ce qui veut dire que l'emploi de tous les hommes âgés de seize à quarante ans, dans tout établissement industriel et commercial, sera sujet à examen. Par suite des difficultés de main-d'oeuvre particulières au domaine agricole, l'agriculture ne sera pas visée par les relevés.

La rigueur de ce plan dépendra, en définitive, de l'invasion du conti-

(Suite à la dernière page)

La Fête-Dieu à Sainte-Anne

Dimanche dernier, les paroisses Ste-Anne, du Christ-Roi, du Minnow Lake, de Copper Cilff, de St-Clément, de Holy Trinity et Ukrainienne s'unissaient dans une magnifique procession du Saint-Sacrement. Le R.P. Humphrey portait le Très Saint Sacrement sur le parcours de l'aller au collège, et M. l'abbé Fernand Lafontaine pour le retour. Portaient le dais, MM. Lapalme, et De Tilly de la paroisse Ste-Anne et P. S. McAndrew et M. J. Keenan de la paroisse du Christ-Roi.

Voici l'ordre de la procession: D'abord, la fanfare du collège, les croisés, les enfants des écoles françaises et anglaises, les guides, les Enfants de Marie, les Dames de Ste-Anne, les zélatrices du Sacré-Coeur, le clergé, le dais, les chantres, les élèves du collège, la Holy Name Society, les chevaliers de Colomb, les ligues du Sacré-Coeur, et les hommes des paroisses.

On estime que plus de 3,000 personnes prirent part à la procession, cette manifestation constitue un triomphe éclatant pour le culte au Saint-Sacrement.

Vieux citoyen décédé

Un citoyen de Sudbury depuis 28 ans, Joseph Guimond, de 339 rue Elizabeth, est décédé chez-lui. Feu M. Guimond est né à St-Flavie, Québec, il y a 92 ans, et est venu demeurer à Sudbury en 1885 comme cheminot pour le pacifique canadien. Il est demeuré à Smith Falls, Montréal, et Bonfield entre cette année et 1918 alors qu'il est revenu à Sudbury. M. Guimond a pris sa retraite en 1928. Il laisse pour le pleurer son épouse, née Catherine Laplante, de Bonfield et un fils adoptif, James Mc Donald de Sudbury. Le corps qui a été exposé au salon funéraire Ducharme a été envoyé à Bonfield samedi après-midi pour inhumation dimanche.

Situation agricole

Les conditions agricoles dans le district de Sudbury indiquent une récolte record cette année. Roméo Leroux, agronome du district a fait ce rapport après un relevé d'une semaine dans les régions agricoles du district. M. Leroux dit que la moisson de foin est excellente et murit rapidement à cause du peu de pluie, tard au mois de mai et de bonne heure au mais de juin. Toutes les patates sont semées. En 1943, environ 3, 142 âcres de terre furent semés en patates. Et M. Leroux croit qu'on en a semé plus cette année. Le blé d'Inde, les navets et autres légumes poussent bien aussi.

Le 24 juin, notre fête nationale

Le mouvement des Jeunes Laurentiens, groupement patriotique du Canada français, lance un appel à tous les Canadiens français, de célébrer avec plus d'éclat que jamais cette année la fête de la St-Jean-Baptiste, patron national. Il faut que chaque paroisse, ce jour-là, organise une manifestation patriotique surtout pour les jeunes et les enfants de nos écoles.

Voici à titre de suggestion, un programme qui pourrait être adopté:

Le matin, messe-basse avec chants et instruction; parade avec drapeau national (drapeau bleu fleurdelysé); on en profitera pour le répandre partout; l'offrir dans chaque foyer quelque temps auparavant.

L'après-midi: jeux français, tableaux, etc., pour les enfants; les aînés pourraient se ménager un moment pour enseigner sous une forme intéressante quelques belles leçons de notre histoire; on pourrait "jouer" aussi un épisode historique.

Le soir, ralliement à la salle paroissiale; chants populaires; pièces; serment au drapeau; O Canada.

Il n'y a rien comme ces manifestations patriotiques pour imprimer dans l'âme de nos enfants et même des adultes, le culte de la patrie et de son histoire. Et nous en avons besoin de patriotisme de convictions nationales solides afin de ne pas reculer et de pouvoir affronter les obstacles sans nombre que nous réserve l'avenir.

Comme préparation au 24 juin, il faudrait que chaque foyer se procure le drapeau national fleurdelysé. Il est très simple à faire. Qu'on le hisse partout. Que ce soit en campagne ou dans les villages, est-ce que ce ne serait pas un spectacle réconfortant que de voir flotter au mat des écoles comme sur le devant des demeures, l'emblème de notre peuple, de son passé glorieux et de notre foi en l'avenir.

Les carnavals

Tous les carnavals qui ont l'intention de s'établir au parc Athlétique, cet été, devront fermer leur portes à 11 heures au lieu de minuit. La commission des parcs a pris la décision, durant une réunion spéciale. La réunion a eu lieu à la demande de plusieurs clubs qui voulaient faire résilier le réglement. Les clubs ont exprimé l'avis de la fermeture à 11 heures diminuerait leur revenu considérablement. Les membres de la commission ont décidé toutefois, qu'on tenterait l'expérience à cause de nombreuses plaintes au sujet du bruit tard dans la nuit.

Les taxes

La perception des taxes à Sudbury se maintient à une allure de 8 pour cent plus élevée que l'an dernier. Le trésorier de la ville George McCormick dit qu'à la fin de mai la perception s'était élevée à 618 mille, 73 dollars de taxes pour 1944 et 99 mille 31 dollars en arrérages. La perception totale pour les 5 premiers mois de l'année est donc fixée à 717 mille 104 dollars. Pour la même période l'an dernier, le chiffre était de 662 mille 992 dollars. Un relevé montre que 60 pour cent des taxes de 1944 sont entrés.

Construction à Sudbury

La construction à Sudbury est plus grande cet été que depuis 4 ans. L'inspecteur de la construction H. E. Roseborough a émis 77 permis de construction ce qui est presque deux fois le nombre pour le même mois durant les trois dernières années. Le chiffre en argent représente 247 mille 430 dollars. Ceci représente 27 mille 760 dollars de plus que toute année depuis 1940. Les permis émis étaient pour 56 nouvelles demeures, 5 duplex et 17 additions à des appartements.

Tué par un train

Lundi dernier, vers 6.45 du matin, M. Ferdinand Pilon, de Verner, fut tué par un train à un passage à niveau près de chez-lui. M. Pilon, un vieillard de 84 ans, se rendait à la messe lorsqu'il fut frappé par le "rapide" en traversant la voie ferrée. Traîné par la locomotive sur une distance de 100 pieds, la victime est morte instantanément.

M. Pilon était un des plus vieux citoyens de Verner. Il fut un des premiers possesseurs du moulin à scie, propriété actuelle de M. A. Desrosiers. Il était connu et estimé de tous.

Il laisse dans le deuil une fille, Mlle Berthe Pilon ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles eurent lieu jeudi matin au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis.

A la famille si cruellement éprouvée, l'Ami du Peuple offre sincères sympathies.

Sur la santé

Le Département Ontarien de la Santé vient de recommander encore une fois l'embauchage d'un officier médical pour la santé à Sudbury. Le Département a également demandé qu'on cherche à obtenir la coopération des municipalités environnantes afin que le service de santé désserve toute la région. La question d'embaucher un officier de la santé qui y dévouerait tout son temps a été discutée plusieurs fois. Mais chaque fois la décision fut de remettre le projet à l'après-guerre. Maintenant, sur la recommandation du Département de Santé provincial, la chose sera portée à l'attention de la commission de Santé à Sudbury, a dit le maire Beaton.

Le record de santé pour Sudbury au mois de mai, tranche sur celui de janvier. L'inspecteur de la santé Frank Rotherry dévoile qu'il n'y a pas eu de maladies contagieuses au mois de mai. Au mois de janvier, il y avait eu 10 cas de diphtérie et un de fièvre scarlatine. Au mois d'avril trois cas de fièvre scarlatine furent signalés, au mois de mars un cas de diphtérie, et au mois de février 4 cas de diphtérie.

Le club Rotary

Le club Rotary fera un relevé dans la santé à Sudbury cette semaine.

Le plan a pour but d'obtenir une liste de tous ceux qui ont besoin de traitements spéciaux ou instruction spéciale en fait d'éducation. Si l'on trouve 20 enfants ou plus ayant besoin de soins spéciaux, le club Rotary établira une classe pour s'occuper de ces enfants. La nouvelle entreprise représente une extension du travail que le club Rotary fait parmi les enfants infirmes.

De l'argent pour Sudbury

Sudbury recevra peut-être une partie du million de dollars perçu par la province tous les ans de l'industrie du nickel. L'échevin Percy Morrison, président du comité de finance dans le conseil a reçu la nouvelle du plan de l'honorable Dana Porter, ministre du nouveau département de Développement dans le gouvernement provincial. M. Porter, avait la tâche de faire enquête sur les demandes de Sudbury pour une partie de ces taxes. Il doit arriver à Sudbury cette semaine pour faire un relevé. L'évaluation industrielle à Sudbury est moins de 250 mille dollars à cause du fait que toutes les industries sont situées en dehors de la ville. L'évaluation industrielle dans plusieurs villes de l'Ontario, avec une population semblable est de 7 ou 8 millions de dollars.

Au Royaume de la Femme

Directrice: Yvonne Charette

Le rôle de la femme

On a beaucoup discouru, beaucoup écrit sur le rôle qui appartient aux femmes dans la société moderne; mais les prétendus émancipateurs du sexe opprimé se sont mépris en réclamant pour lui l'égalité parfaite avec le sexe fort: autres sont ses droits, autres ses devoirs: une assimilation complète ne serait que la déchéance du sexe dont ils croient assurer ainsi le pouvoir avec la liberté. Le sceptre de la femme est au foyer domestique. Là est sa vraie dignité, son empire souverain. La religion chrétienne, en déclarant le mariage indissoluble, en élevant l'union conjugale à la sainteté d'un sacrement, a marqué la femme du sceau divin. Elle a consacré, dans l'ordre moral, une loi historique démontrée par l'expérience de tous les siècles, c'est que les races ne se conservent ou ne s'altèrent que par les femmes. Il est d'observation constante dans les migrations humaines, que tout peuple conquérant qui ne s'établit pas sur le territoire conquis avec les femmes de sa race, et, au lieu d'y transporter son foyer propre, s'allie par mariage à la race conquise, perd rapidement son caractère national et primitif, et bientôt s'absorbe dans la race subjuguée.

Ce fait naturel n'est que l'image du fait qui se produit dans l'ordre moral. Il y a longtemps qu'on l'a dit: la condition des femmes est l'indice certain de l'état de civilisation des peuples. Partout où vous rencontrerez une société puissante, des institutions respectées, des hommes énergiques et le vif sentiment du droit politique, tenez pour certain que le niveau moral de l'âme des femmes est élevé, les croyances religieuses fermes, les moeurs simples, le lien conjugal en honneur; et n'espérez pas des résultats analogues en dehors de la discipline chrétienne. Les mères chastes enfantent seules les générations héroïques.

Courrier de Lysette

D.— Mon ami doit me fiancer au mois de juin. Cependant je sais qu'il fréquente une autre jeune fille. Si je lui fais des reproches, il me répond que c'est moi qu'il aime et que s'il ne tenait pas à moi il ne me donnerait pas des cadeaux aussi coûteux. Ma mère, de son côté, me dit que si mon ami tient de son père, il ne me sera pas fidèle. Je voudrais partir de chez moi parce que ma mère me gronde souvent et mon ami n'aime pas cela. Donnez-moi un conseil. UNE FUTURE FIANCEE.

R.— Vous seriez prête à quitter votre mère qui tente de vous donner de bons conseils pour que votre ami qui, à la veille de vous fiancer, ne vous est même pas fidèle. Voilà une inconséquence qui n'est pas à votre honneur. Sachez qu'en tout ceci c'est certainement votre mère qui a raison et que vous devriez reconnaître son affection puisqu'elle tente de vous protéger et de vous mettre en garde contre un mariage qui pourrait causer votre malheur. La première chose que vous êtes en droit d'attendre de celui qui prétend vous aimer est la fidélité. Les cadeaux sont des preuves d'affection certes, mais ils ne remplacent pas les sentiments, et les plus beaux de la terre ne tiennent lieu ni du dévouement ni de la fidélité.

• •

D.— Voulez-vous me dire ce qui serait préférable pour coiffure, pour une réunion d'oeuvre, en fin de juin, un feutre ou un chapeau de paille? HELENE

R.— L'un ou l'autre de ces chapeaux conviendrait; le feutre ou la paille se porte indifféremment.

• •

D.— Je reçois un ami depuis un an et demi, d'ici peu, ce sera son anniversaire et celui de sa mère. Comment devrais-je agir? Je leur ai fait à tous deux un cadeau au jour de l'An, suis-je obligée de recommencer? Devrais-je envoyer une carte de souhaits à sa mère ou lui téléphoner pour lui souhaiter bonne fête? Si je dois offrir un cadeau, pourrais-je l'apporter en allant lui rendre visite? Je préférerais ne pas faire de cadeau à mon ami si je ne manque pas à l'étiquette. PRESSEE

R.— Vous n'êtes nullement tenue de faire de nouveau un cadeau à votre ami ni à sa mère. Vous enverrez une jolie carte de souhaits à cette dernière ou lui téléphonerez selon votre gré, les deux conviennent et lui feront plaisir. Vous pourrez souhaiter bonne fête à votre ami au téléphone ou quand vous le verrez, vous pouvez encore l'inviter et soigner votre réception davantage ce jour-là mais vous n'êtes pas obligée de faire de cadeau, même l'étiquette interdit d'en faire...n'ayez donc aucun regret...

• •

D.— J'ai vu mon ami aux fêtes et il m'avait promis de m'écrire et de venir à Pâques. Je n'ai pas eu de nouvelles depuis, j'ai un autre ami, etc., etc. COEUR VOLAGE.

R.— Votre pseudo s'accorde bien avec votre lettre. N'attendez ni lettre ni visite de celui qui n'a pas trouvé moyen de vous donner signe de vie depuis les fêtes. Continuez de recevoir votre nouvel ami s'il vous plait mais je vous trouve bien jeune à 17 ans pour vous créer tant de problèmes avec l'amour et vos amoureux.

• •

D.— Ma table de cuisine est peinturée, je la couvre habituellement d'une toile cirée, Mais même si je me sers d'une nappe aux repas, les plats marqueront ma table. Si je mets un sous-nappe de coton épais, le coton colle. Comment agir pour garder ma table propre? La peinture émail serait-elle meilleure? QUI VOUS REMERCIE A L'AVANCE

R.— Il vous faut des sous-plats, c'est la chaleur des plats qui faits adhérer la toile cirée ou le coton à la table de votre cuisine. Ou bien, la peinture a été mal faite et elle attache. Une peinture émaillée bien appliquée et bien séchée devrait vous donner de bons résultats, mais vous aurez toujours à surveiller les plats, car la toile cirée adhère à la moindre chaleur.

• •

D.— Lorsque j'écris à un religieux pour avoir un renseignement, dois-je inclure dans ma lettre une enveloppe affranchie? MUGUETTE.

R.— On est supposé envoyer une enveloppe affranchie quand on désire une réponse d'un religieux parce que ce dernier a fait voeu de pauvreté. Quand on écrit à une maison d'affaire, on n'inclut pas de timbre pour la réponse.

• •

D.— J'avais écrit à un soldat outre-mer et comme je ne recevais pas de réponse je me suis fait un autre ami. Maintenant je reçois une lettre de ce soldat, je me demande si je dois lui répondre et si je dois lui dire que j'ai un ami. INDECISE.

R.— Ces correspondance de guerre ne sont pas des correspondances en vue d'un mariage, ce sont simplement un moyen de distraire les soldats outre-mer, de les aider à combattre la nostalgie qui les atteint tous, alors, vous pouvez écrire gentiment à ce soldat et conserver votre jeune ami quand même.

• •

D.— La femme de mon frère attend un bébé et mon mari et moi serons parrain et marraine. Nous voulons demander comme porteuse une soeur de la maman qui a déjà un filleul dans la famille. Devons-nous aller la chercher chez elle? ANXIEUSE DE SAVOIR.

R.— D'ordinaire, ce sont les parents de l'enfants qui choisissent et demande la porteuse et le père va la chercher chez elle, mais le parrain peut aussi l'amener si c'est plus commode.

• •

D.— Pour quelle raison le vaccin ne prend-il pas sur moi? Voilà sept fois que je me fais vacciner sans succès. VACCINE

R.— Il faut poser la question à votre médecin, je n'ai pas qualité pour y répondre.

LYSETTE

Des cheveux bien soignés

On ne doit jamais désespérer des cheveux secs, cassants ou décolorés. Il existe des crèmes nourrissantes pour ceux-ci, aussi bien que pour la peau; le mode d'emploi, simple et facile, permet à chacune de se passer des soins d'un spécialiste. Il faut masser le cuir chevelu avec le bout des doigts préalablement enduits d'une riche crème vitaminée; donner ensuite un bain de vapeur et procéder à un shampooing. Ce traitement, répété chaque semaine pendant quelques mois, rendra aux cheveux souplesse, élasticité et lustre.

Certains coiffeurs recommandent aussi une légère crème mousseuse ressemblant à de la crème fouettée; on l'applique, avec une spatule, à la racine des cheveux, à environ un pouce d'intervalle, puis on friction-ne énergiquement pendant plusieurs minutes. Suivent un bain à la vapeur et un rinçage à l'eau claire, (pas de savon), et voilà! une chevelure splendide surgit de tout cela.

Naturellement, une sécheresse chronique des cheveux exige outre chaque shampooing une application d'un onguent ou crème qu'on étendra avec la brosse sur toute la longueur du cheveu. Pour ce cas particulier, le lavage fréquent n'est pas à recommander, généralement un bon shampooing toutes les trois semaines suffit, à la condition d'un brossage quotidien.

Le bain de vapeur offre plus d'efficacité quand il est donné par le coiffeur, mais toute femme peut très bien procéder elle-même à cette opération. Il ne suffit que de se couvrir la tête d'une épaisse serviette et de se placer au-dessus d'un récipient d'eau bouillante. Un grand nombre de femmes préfèrent envelopper leurs cheveux dans des serviettes très chaudes; cependant, le premier moyen précité est le plus recommandé.

Frotter les ustensiles avec de la laine d'acier ou avec des poudres rudes ne leur fera pas de bien non plus, car elles les égratignent.

Qu'une nuit paraît longue à la douleur qui veille.—Saurin.

Paix Chrétienne

Quand donc la verrons-nous, dans un essor puissant,
Ouvrir sur l'univers ses ailes de colombe,
Et du bout de son bec jeter parmi les bombes
La branche d'olivier au rameau verdissant?

On dirait que l'Europe est une mer de sang,
Où planent les débris des empires qui tombent:
Mélange monstrueux de sceptres et de tombes,
De doctrines sans moeurs et d'orgueil repoussant.

Depuis ces jours affreux, de la terre bannie,
La paix se tient bien haut dans la voûte infinie
Qu'elle zèbre en tout sens de son vol éperdu,

Attendant pour poser à nouveau sur le monde
Son pied de messagère inlassable et féconde,
Que le mal à jamais soit enfin confondu.

Emilien LETOURNEAU, O.M.I.

Les sandwichs pour le lunch

Les sandwichs tout en occupant la première place dans la boîte à lunch ont tiré d'embarras bien des maîtresses de maison quand il s'agit de préparer en hâte un lunch ou un souper, les jours de grande activité.

Faire des sandwichs tous les jours entame la ration de beurre pour la semaine. Comme plusieurs autres aliments, le beurre peut cependant être allongé de différentes manières, nous disent les techniciennes en sciences ménagères, du ministère fédéral de l'Agriculture.

Défaites en crème une demi-livre de beurre jusqu'à ce qu'il mou. Ajoutez-y graduellement une demi-tasse de lait et une pincée de sel, battant jusqu'à ce que tout le lait soit absorbé. Si vous ne l'utilisez pas immédiatement, faites-le refroidir. Ce beurre est bon pour la table mais ne devrait pas servir pour la cuisson.

Le beurre peut aussi être défait en crème avec une sauce mayonnaise, une sauce chili, de la moutarde préparée, des marinades ou du raifort, selon la façon dont on veut l'utiliser. Ainsi le beurre durera plus longtemps et aura plus de goût.

Il n'est pas nécessaire que les sandwichs deviennent monotones même s'il faut en manger tous les jours; l'apparence se change tout comme le goût. Les enfants apprécieront un sandwich fait d'une tranche de pain blanc et une de pain brun ou un petit pain vidé, les parois intérieures badigeonnées de beurre fondu et rempli d'une farce.

Ne soyez pas mesquine avec la farce; mettez-en généreusement. Il y aura moins de croûte laissée de côté. Ne faites pas une farce trop humide non plus; le pain en serait tout humecté bien avant l'heure du lunch. La laitue aide à conserver le pain sec; elle constitue une protection imperméable contre les farces humides.

Voici quelques suggestions pour des farces, quelques-unes nouvelles les autres plus anciennes:

Oeuf cuit dur, haché, avec betteraves vinaigrées et sauce mayonnaise.

Oeuf cuit dur, haché, pincée de cari, quelques miettes d'une feuille de laurier écrasée, sauce mayonnaise.

Oeuf cuit dur, haché, foie cuit et haché, sauce mayonnaise.

Fromage cottage à la crème, ciboulette, marinades, cornichons, navet ou carotte râpés, piment vert, confiture ou gelée.

Salade aux pommes de terre et viande cuite, tranchée mince.

Salade aux légumes crus, humectée légèrement de sauce mayonnaise.

Fèves au lard et betteraves cuites, coupées finement, sauce mayonnaise.

Fèves au lard écrasées avec sauce chili ou sauce mayonnaise.

Carottes crues râpées, raisins secs hachés et miel.

Préparez la farce d'avance, à temps perdu, et conservez-la dans un endroit frais. Vous serez contente de la retrouver quand il faudra faire des sandwichs en hâte. Voici une bonne recette.

FARCE AUX OEUFS ET AU FROMAGE

1 c. à table de gras doux
1 c. à thé d'oignon râpé (facultatif)
1½ c. à table de farine
2 c. à table de sucre
½ c. à thé de sel
¼ de c. à thé de moutarde
⅔ de tasse de lait
1 c. à table de vinaigre
1 tasse de fromage râpé
4 oeufs cuits durs, hachés

Faire revenir l'oignon dans le gras. Ajouter la farine, le sucre, le sel et la moutarde et mêler jusqu'à ce que tout soit bien incorporé. Brasser constamment jusqu'à ce que le mélange épaississe. Ajouter le vinaigre et le fromage et continuer la cuisson jusqu'à ce que le mélange soit lisse. Ajouter les oeufs et laisser refroidir; conserver au frais dans un bocal couvert. Donne environ 2½ tasses de farce.

Des aliments cuits à point

La conservation des aliments implique aussi la conservation de leur valeur alimentaire et les méthodes modernes de cuisson sont recommandées après considération de ce fait.

Les légumes cuits dans une marmite couverte, avec peu d'eau, jusqu'à ce qu'ils soient tendres, non seulement goûtent meilleur mais sont meilleurs. Les Services d'Hygiène alimentaire nous donnent des chiffres à l'appui. Comparé aux légumes cuits dans beaucoup d'eau et plus longtemps qu'il le faut, ceux cuits selon les méthodes modernes retiennent deux fois plus de fer et de vitamine C et six fois autant de vitamines B. Des proportions plus grandes d'autres éléments protecteurs de la santé sont également conservées.

ALLONGEZ

Maintenant que les étagères de fruits en conserve sont dénudées et que vos propres conserves tirent à leur fin, voici un conseil pour les oreilles intéressées. Allongez les fruits en les utilisant dans les gâteaux, les poudings ou dans une sauce sur un pouding cottage, un blanc-manger, etc.

Pharmacie Michaud

PRESCRIPTIONS REMPLIES AVEC SOIN

REMEDES DE FAMILLE

28, RUE DURHAM N. TEL. 4-4266 SUDBURY, ONT.

L'Ami du Peuple

JOURNAL REGIONAL DE L'ONTARIO NORD

82, rue Beech Sudbury, Ont. Tél. 3-0700

Rédacteur en chef, Camille Lemieux
Administratrice, Yvonne Charette
Téléphone 6-6225

L'"Ami du Peuple" paraît tous les jeudis. Il est imprimé à Rouyn, province de Québec, aux ateliers de "La Frontière". L'abonnement est de $2 par année.

Sudbury, Ont., jeudi, 15 juin 1944

Quelques ajustements

Le 18 mai dernier paraissait dans l'Ami du Peuple un éditorial "Fantaisie sur un mode opportun" signé de Jean Ménard. Cet article a suscité quelque opposition en certains milieux et le 1er juin, dans une tribune libre de Paul Desbois, on pose la question à la direction du journal . . . est-ce là la philosophie qui inspire la conduite de l'Ami du Peuple?

Nous voulons répondre brièvement et clairement à cette question. L'article de Jean Ménard est absolument dans la ligne de conduite que s'est tracée l'Ami du Peuple depuis ses débuts. Elle n'apporte rien de nouveau, mais seulement la confirmation d'une position prise il y a deux ans. D'ailleurs, sa place dans la colonne de l'éditorial l'affirmait comme tel.

Nous ne voulons pas reprendre point par point ces deux articles pour démontrer qu'à notre sens il n'y a pas de contradiction dans le texte de Jean Ménard. Le contexte éclaircit ce qu'un bout de phrase ne pourrait expliquer qu'à demi.

Nous n'admettons pas le fait que tous les canadiens-français s'entendent en principe sur le but à obtenir au point de vue national. Il est entendu qu'on le dit, mais est-ce que les actes des individus en question sont en conformité avec le but à obtenir. Il y a beaucoup de différence entre avoir un principe et DIRE QU'ON A CE PRINCIPE. Qu'on observe quelque peu autour de soi, on ne tardera pas à s'apercevoir de ce fait.

Quant au problème de maîtriser par la violence, faut s'entendre: L'Ami du Peuple ne violente personne, il dit les faits, les vérités comme elles sont, au point de vue canadien-français. Combien y en a-t-il parmi nos hommes publics qui, se croyant injustement jugés par le journal sur un de leurs actes, ont essayé de rétablir la vérité publiquement? Et aussi n'est-ce pas employer de la violence que de tâcher de faire mourir l'Ami du Peuple par les moyens à sa disposition?

Un dernier mot! Qu'on n'oublie pas que lorsque l'Ami du Peuple a fortement dénoncé un homme public, ce ne fut que parce que, dans l'acte ou les actes posés, il manquait gravement à son devoir de patriote et de canadien-français dans un pays libre. D'ailleurs, en tout et partout, nous n'avons fait que dire la vérité et si la vérité a été bête, elle a été bêtement dite, suivant la belle formule de Péguy.

Soyons pour la vérité toujours et ne la cachons pas à demi sous un amas de circonstances car "il y a toujours moyen de se trouver une circonstance atténuante".

Camille LEMIEUX

P.S.—En dernière minute, nous recevons un texte d'un lecteur ami: "Gueuler la Vérité." Qu'on ne manque pas de le lire et de l'analyser!

Réitérons les positions du journal

L'Ami du Peuple est un journal libre. C'est un fait que nous voulons rendre clair à tous. Libre veut dire: sans entraves, ni d'argent, ni de cliques, ni de pouvoirs politiques et il tient à rester libre.

Tout ce qu'il veut, c'est la confiance de ses lecteurs. C'est le but qu'il s'est fixé. Il a été fondé pour éclairer le peuple, lui dire la vérité telle qu'il la voit du point de vue du peuple, et il dira toute la vérité, même s'il chatouille quelques esprits qui voudraient en voir une partie rester cachée.

Il est cependant compris que la vérité, tous ne la voient pas de la même manière mais le journal veut la donner impartialement telle que ses connaissances lui permettent de la voir. Il est jeune le journal, cependant il juge sévèrement, telle la jeunesse. Les positions de chefs demanderaient la perfection à ses yeux, comme à ceux du peuple d'ailleurs. Ils ne peuvent pardonner que difficilement l'opportunisme, la dissimulation, le trop grand esprit de parti, et que sais-je, ils demandent des chefs francs.

Le journal laisse à ses lecteurs le soin de juger sa façon de voir et n'a pas peur d'être jugé. Je dirai même qu'il se retractera avec joie si on lui prouve qu'il se trompe. Ceux qui seront à féliciter, il s'en fera un grand plaisir. Mais que l'on se détrompe si jamais l'on croit pouvoir l'intimider, telle sa devise: "Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autres craintes. (Racine)

JEHANNE

La Cour est un terrain sur lequel on n'avance qu'en rampant.—Beauchêne.

Natalité plutôt qu'immigration

Dans un intéressant article que publie le Saturday Night, du 3 juin, M. E.-L. Chicanot préconise pour augmenter la population du Canada une forte natalité plutôt qu'une forte immigration. Si chaque famille canadienne avait trois enfants, remarque-t-il, du coup le nombre actuel de nos jeunes, des hommes de demain doublerait. Si chaque année une famille sur six, et non sur douze comme cela a lieu actuellement, s'enrichissait d'un enfant, le chiffre annuel de nouveaux citoyens que nous donnerait cette augmentation dépasserait tout ce que l'immigration nous a apporté dans le passé et pourrait nous apporter dans l'avenir. M. Chicanot conclut en suggérant diverses mesures pour encourager la natalité: assistance maternelle, allocations familiales, exemption de taxes et d'impôts.

E. S. P.

Au fond des choses

Nous écrivions ici vendredi, à à propos du récent discours de M. King à Londres:

Nous vivons sous un régime qui, deux fois en un quart de siècle, a entraîné le Canada, pour le bénéfice premier de l'Angleterre — personne n'oserait le contester—, à se jeter dans des querelles mondiales, à la préparation desquelles il n'avait eu rien à faire, dans le règlement desquelles il n'a exercé et n'exercera probablement aucune action effective, d'où il ne retirera vraisemblablement aucun bénéfice.

Le *Canada*, nous qualifiant aimablement, en passant, *de cerveau obnubilé par les préjugés de race*, prétend que M. King, M. Bracken, sir Robert Borden contestent notre assertion (le *Canada* n'a pas l'habitude d'attacher une telle importance aux opinions de MM. Bracken et Borden, ni de les mettre sur le même pied que M. King); il cite deux extraits de lettres de soldats morts au feu pour soutenir la même thèse.

On comprendra qu'il soit assez difficile de discuter les lettres des morts. Quant à l'opinion de MM. Bracken, Borden et King, supposons, pour les fins de la discussion, qu'elle ait exactement la portée que prétend le *Canada*: en quoi cela changerait-il le fond des choses?

Est-il, ou n'est-il pas vrai que le régime sous lequel nous vivons a deux fois, en un quart de siècle, entraîné le Canada dans des querelles mondiales?

Et, si ce n'était pas pour le *bénéfice premier de l'Angleterre*, pour qui était-ce?

Si l'Angleterre n'avait pas été en cause, au temps de M. Borden comme au temps de M. King, le *Canada* soutient-il que notre pays, sans être directement attaqué, se serait jeté dans la bagarre?

Et alors?

Le Canada avait-il eu quoi que ce soit à faire dans la préparation des conflits de 1914 et de 1939?

A-t-il—parlons sérieusement!—exercé une action effective dans les règlements qui ont suivi la première guerre? En exercera-t-il une dans le règlement de la guerre actuelle? Et, de celle-ci comme de la première, que peut-il vraiment attendre, comme avantage personnel et direct?

...Allons donc au fond des choses.

O. H.

Devinette.—En quoi les discours de monsieur King ressemblent-ils aux chutes reversibles de la rivière St-Jean, au Nouveau-Brunswick?—En ce que ces discours, au gré du flux ou du reflux de l'opinion, s'interprètent dans les deux sens...

• •

L'hon. Ernest Bertrand, représentant des "yes-men" du plébiscite dans le cabinet fédéral, déclare, tout comme si son jugement avait du poids, que "le très honorable M. King est un grand Canadien". On serait fort surpris que monsieur King daigne lui rendre le compliment... Sans compter qu'un Canadien, ça n'existe pas. Il n'y a, au Canada, que des sujets britanniques.

• •

A Toronto, le 27 avril, de par les soins du gouvernement d'Ottawa, 41 aviateurs canadiens-français ont reçu leur diplôme en langue anglaise. Il convient de mettre en regard le chiffre d'aviateurs anglo-canadiens qui ont reçu leur diplôme en langue française le même jour: ZERO.

• •

Qu'on nous permette d'offrir des félicitations à monsieur l'abbé Arthur Maheux, cet historien selon la formule de Lord Durham, qui succède à Mme John Thomson comme président de la Ligue canadienne de la Société des Nations. Nous croyons que l'une des premières propositions importantes du nouveau président sera de recommander que tous les peuples étudient l'histoire du monde dans un manuel unique composé par monsieur l'abbé Maheux. Toutes les guerres seront alors supprimées du coup, y compris les guerres impériales.

• •

Extrait d'une annonce du Service civil, (La Presse, le 24 avil 1944): "Le Ministère n'acceptera que ceux qui ont droit à une priorité en raison de leur activité de service outre-mer". Autrement dit, Ottawa n'accorde d'emplois qu'à ceux qui bataillent pour l'Empire. Quant aux autres Canadiens qui sont ici depuis trois siècles, ils n'ont qu'à se chercher une patrie!

LE CONSCRIT

Législation sur le mariage

Après avoir déterminé tout ce qui en soi-même est en opposition avec la nature et la dignité du mariage et porte atteinte soit à la licéité, soit à la validité, le Code passe à ce que regarde la célébration elle-même, reproduisant presque entièrement les dispositions déjà en vigueur depuis le 19 avril 1908, en vertu du décret "Ne temere" publié le 3 août 1907. Les dispositions concernant la célébration ont pour objet la validité et la licéité, l'absence de prêtre, le sujet de la loi, les rites et les cérémonies et enfin l'inscription, le temps et le lieu.

1. VALIDITE—Le Code énonce avant tout le principe général d'après lequel on doit se régler pour ce qui regarde la validité de la célébration du mariage. "Le mariage" pour ce qui concerne la célébration "est valide simplement quant il est contracté:

1—soit devant le curé, soit devant l'Ordinaire du lieu, soit enfin devant le prêtre délégué par le curé ou l'Ordinaire" selon le cas.

2—"et en outre devant au moins deux témoins".

Pour l'application de ce principe toutefois, le Code déclare "qu'il faut s'en tenir aux prescriptions canoniques qui suivent et aux exceptions prévues par le C. 1098-1099". Que veulent-elles ces prescriptions? Elles regardent, avant tout, l'assistance de la part du curé ou de l'Ordinaire et leur pouvoir de déléguer.

1—Assistance. "Pour assister validement au mariage le curé ou l'Ordinaire du lieu:

a—"Doivent avoir déjà pris possession canoniquement de leur bénéfice conformément au C. 334-3 et au C. 1444-1 ou être entrés en fonction;

b—ne doivent être ni excommuniés, ni interdits, ni suspendus, de leur office ni déclaré comme tel;

c—"doivent être dans le territoire de leur juridiction". Hors de leur territoire leur assistance est invalide, tandis que "dans leur territoire, ils assistent validement non seulement aux mariages de leurs sujets mais même aux mariages de ceux qui, tout en se trouvant dans leur territoire ne dépendant pas cependant de leur juridiction et se présentent à eux pour se marier.

d—"ne doivent être enfin contraints en aucune manière, ni par la violation, ni par une crainte grave", ils doivent au contraire, "assister sans aucune contrainte et avec la plus entière liberté pour demander et recevoir le consentement des époux."

Remarque—Sujet du pouvoir ordinaire d'assister validement au mariage. Un tel pouvoir réside en tous ceux que le Code appelle "ordinaire du lieu" selon le C. 198, et en tous ceux qui sont assimilés au curé et qui suppléent en tout, un curé infirme. Le pouvoir des vicaires curés, des vicaires économes, des vicaires substituts et des vicaires auxiliaires est donc ordinaire et non délégué; ils peuvent par conséquent déléguer.

DELEGATION. Pour ce qui regarde la délégation le Code en déclare le fait, la condition pour qu'elle soit valide, et le temps.

a—Le fait. "Le curé et l'Ordinaire du lieu qui peuvent assister validement au mariage, peuvent également permettre à un autre prêtre d'y assister validement, toujours cependant dans les limites de la juridiction" laquelle précisément, pour les mariages, n'est plus personnelle, comme auparavant, mais territoriale. Ils peuvent, en outre, donner à leur délégué la faculté de sous-déléguer un autre prêtre.

b—Condition requise pour la validité. "La délégation conciliée par le C. 1095-2, pour être valide, doit être faite explicitement à un prêtre déterminé et pour mariage déterminé", ou plusieurs mariages déterminés, eux aussi, individuellement. "On ne peut donc pas se contenter d'une délégation générale". Le Code exclut positivement "et ne l'admet que pour les vicaires coopérateurs" lesquels du reste ne peuvent la recevoir que "pour la paroisse à laquelle ils sont attachés". Cette délégation, les vicaires coopérateurs la reçoivent généralement soit des statuts diocésains, soit de leur Ordinaire. Ils peuvent la sous-déléguer, pour chaque cas particulier, évidemment, à moins cependant qu'une telle faculté ne leur vienne, expressément enlevée par une disposition positive.

Lionel SEGUIN, ptre

'Gueuler la vérité'

"La passion de la vérité et la passion de la justice s'unissent chez lui (Péguy) en une même fidélité dont toute son oeuvre frémit. Volontairement aveugle aux exigences de partie et aux obligations de circonstances, il impose aux cahiers ce programme: "Dire la vérité, rien que la vérité, dire bêtement la vérité bête, ennuyeusement la vérité ennuyeuse, tristement la vérité triste." Ne pas chercher la paix de sa conscience dans l'abstention du silence: "Qui ne gueule pas la vérité, quand il sait le vérité, se fait le complice des menteurs et des faussaires." (Lettre du provincial, 1, 34 s.)

Cette proposition violente ne choisit pas les cas et les hommes. Le respect même des personnes lui est subordonné. C'est une loyauté première que d'honorer dans l'adversaire une personne morale et dans la lutte l'honnêteté des moyens par déférence envers l'homme. Mais cette déférence de la plus haute charité est vigoureuse et apostolique. Son apparence recouvre le plus souvent la faiblesse de conviction, l'indigence d'amour et la peur de l'isolement. Il y a une politesse salonnière que le jeune homme apprend avec la danse, un émoussement universitaire que l'étudiant apprend avec les livres, et qui font commettre plus de crimes par lâcheté que tous les vices par faiblesse. (Personnalités,111,) La vérité, qui est parfois ingrate, est toujours impolie, la sincérité ne fait pas carrière. Qu'on l'accepte, et que l'on combatte sans mensonge. "Je hais la tartufferie Se défendre, c'est-à-dire se battre, c'est-à-dire donner des coups et en recevoir, et en même temps larmoyer sur les victimes lamentables que nous sommes et que vous êtes, m'a toujours semblé un geste écocurant." L'erreur et l'injustice sont portées, nourries, répandues par des personnes. Faire des personnalités est la seule manière de n'être pas complice." (Personnalités, 111, 12,37-38)

Le culte de la vérité est le plus scrupuleux des cultes. Elles est précieuse en soi, parce qu'elle est divine. Seule une âme grossière se satisfait à distinguer de grandes vérités, "les vérités explosives, glorieuses" qui voudraient la défense, et le menu fretin négligeable des petites vérités. Ce sont les petits mensonges et les petites injustices, lentement infiltrées, qui pourrissent un pays et nécessitent une révolution." Nous ne devons pas avoir une préférence, un goût malsain pour la vérité régulière de la vérité hygiénique" (Personnalités, 111-12, 42).

extrait de "La pensée de Charles Péguy" par Emmanuel Mounier, PP. 14 et 15.

Conclusion magistrale et définitive de Péguy à la discussion Ménard-Desbois!

VERITAS

Le salaire des soldats

On nous apprend que les têtes dirigeantes de l'armée canadienne gagnent des salaires fabuleux, tel, que $22.00, 17.00, 29.00 ou 28.50 par jour. D'autres gagnent des $14,000 ou 10,000 par année. Par ailleurs, nous savons que d'autres têtes dirigeantes au pays profitent de la guerre pour réaliser des profits tels que 42,30, 48 millions par année, au point que certains industrialistes peuvent payer à tous détenteurs de parts ou d'actions du 30% à 32% et jusqu'à 55% d'intérêt sur leurs placements.

Et le slodat, le simple slodat, celui qui doit laisser ses parents eet amis; celui qui doit se sauver de son foyer et laisser chez-lui sa femme et ses enfants à pleurer et se demander de jour en jour: Reviendra-t-il jamais? Sommes-nous déjà veuves ou orphelins, et s'il revient, aura-t-il

(suite à la page six)

42 rue Borgia Sudbury, Ont.

ADAM & CIE

Epicerie moderne - Viandes de choix

DISTRIBUTEURS DES PRODUITS OGILVIE ET BLATCHFORD

DE L'ELECTRICITE POUR LES FERMIERS DE NIPISSING

Depuis un certains nombre d'années, qu'on nous dit à chaque campagne électorale: "Nous verrons à ce que vous ayiez du pouvoir électrique dans nos campagnes". Le lendemain du scrutin on en souffle plus un seul mot. Au cours de la dernière campagne électorale, messieurs les libéraux assurent les fermiers que cette fois il n'était plus question de promesse. Le gouvernement verra à ce que vous ayiez l'électricité. Le candidat élu, M. Robert Carlin, nous en a ainsi parlé de l'électrification de nos campagnes. Il nous a dit que nos fermiers en avaient un besoin pressant. Sans doute, nous sommes d'accord là-dessus, nos fermiers ne peuvent plus s'en passer d'électricité. Les citadins qui ont déjà vécu sur une ferme, ceux-là aussi qui ont des parents ou des amis propriétaires de fermes et de troupeaux, savent parfaitement bien que la vie de nos cultivateurs est faite de dur travail, du matin au soir. Quand je dis dur travail, je ne badine pas. Levé à 5 heures du matin, l'habitant travaille fort jusqu'à 8 ou 9 heures le soir. Tous les jours de la semaine, tous les jours de l'année, tous les jours de la vie exigent une corvée de géant. Et pourquoi? Pourquoi faut-il que l'homme qui produit vivres et vêtements soit candamné à l'esclavage d'un travail dur tous les jours de sa vie, surtout quand ce n'est pas nécesaire, quand on pourrait l'aider à produire plus au prix de moins d'efforts et de sueur? Donner de l'électricité aux fermiers, c'est leur épargner des heures, du temps et de la misère à pomper l'eau des animaux. Donner de l'électricité aux fermiers, c'est leur procurer le moyen d'acquérir toutes sortes de commodités indispensables à meilleur marché, telles que éleveuses de poulets, trailleuses pour les vaches, moteurs pour le séparateur. Et surtout, ce que tous pourraient obtenir à coup sûr: de la lumière, de la lumière partout, dans les étables, les granges, les hangars, et la maison qui deviendrait plus gaie parce que plus éclairée. Avec la lumière, les fermiers pourraient aussi à peu de frais obtenir le pouvoir requis pour perforatrice, meules, et tant d'autres outils nécessaires à l'entretient des instrument oratoires et des bâtiments. On a pas besoin de se forcer des méninges outre mesure pour constater que tous ces avantages apportés aux fermiers leur épargneraient des pas, des efforts de reins et de bras dépensés inutilement à l'heure actuelle, lesquelles dépenses d'énergie il pourrait utiliser ailleurs là où ce serait plus nécessaire et plus effectif.

Et n'oublions pas la mère de famille. Tous nous savons que la fermière canadienne est aussi mère d'une famille nombreuse. Tous, nous savons que la famille nombreuse est essentielle aux progrès de notre nation. Nous savons aussi que la fermière doit souvent travailler dehors, soit au jardin ou ailleurs quand viennent les travaux urgents. Imaginons-nous quelle serait la joie de cette femme, le jour où on lui dirait: "Madame, demain vous pourrez vous procurer un moulin à laver, vous aurez un fer à repasser, la lumière électrique, un moulin à coudre, un poêle électrique. Vous pourrez faire votre ouvrage dans la moitié moins de temps; vous pourrez, sans vous tuer, tenir vos enfants plus propres et vous aurez, vous aussi ,quelques heures où vous pourrez lire, jouer, chanter avec vos petites."

L'électricité est nécessaire aux cultivateurs, pour lui épargner des fatigues, pour lui assurer un meilleur rendement et revenu, pour lui donner à lui aussi, un peu de temps pour se reposer et vivre. L'électricité, il nous la faut dans nos campagnes, messieurs les politiciens. Qu'on ne nous dise pas, c'est la guerre, conditions extraordinaires, nous ne pouvons rien faire. Aujourd'hui nous vous payons un salaire, vous pouvez, si vous le voulez, nous obtenir ce que nous voulons. Nous vous aiderons de tous les moyens mais agissez et donnez-nous des résultats, du pratique.

Chic mariage à Field

Lundi, le 5 juin, le R. P. Prieur bénissait le mariage de Mlle Gaétane Gervais de Field à M. Henri Gagné, de Sturgeon Falls. A l'occasion l'église Notre-Dame des Victoire était décorée d'une profusion de fleurs. Un groupe de jeunes demoiselles, accompagnées à l'orgue par Mlle Emelda Daoust, firent les frais du chant. Un Ave Maria fut chanté par M. Conrad Fortin et Mlle Yvette Thibert. La mariée portait une robe en chiffon couleur pêche, un voile de même couleur, et des roses lui servaient de bouquet.

Après le mariage, une réception fut donnée à l'hôtel Nationale. Près de cent personnes, dont un grand nombre de Sturgeon Falls, étaient présents.

Comme costume de voyage, la nouvelle mariée portait un joli costume beige avec accessoires rouille. Immédiatement après la réception, ils partirent pour visiter , Montréal, Ottawa, et Toronto. Le nouveau couple élira domicile à Sudbury.

Lavigne

La fête de Dollard ne passa pas inaperçue chez-nous cette année. Un concours fut organisé auquel prirent part toutes les écoles de la paroisse. A l'occasion du couronnement des deux gagnants de ce concours, une soirée fut donnée à la salle paroissiale et les élèves de chaque école en profitèrent pour manifester leur beaux talents et égayer l'assistance de leurs chants, leurs déclamations et leurs sketchs. Les vainqueurs du concours furent Clarise Plante et Guy Coutu. Nos félicitations. Des prix spéciaux leur furent décernés de même qu'à d'autres élèves méritants. Nous mentionnons par l'ordre de présentation les numéros du concert:

Chant: Reviens Dollard, par les élèves de Mlle Delorme

Récitation: La cigale et la fourmi, par Guy Coutu

Les cloches du hameau, les élèves de Mme Bordeaux.

"Le vieux rouet" récité par un élève de Mlle Chèvrefils

Saynète: Les fleurs, présenté par les élèves de Mlle Martin

Chant: Ne pleure pas Jeannette, par les élèves de Mlle Piché.

Récitation: Est-ce drôle, la grammaire! , par Etienne Gélinas

Saynète: Une lettre à la Vierge, interprétée par les élèves de M. Bordeaux.

La chorale chante: Le petit mousse.

Comme avant dernier numéro, les élèves de Mlle Bouffard présentent une petite pièce: Monsieur de Maisonneuve.

L'hymne à Dollard, chanté par les élèves de Mlle Piché mit fin à une soirée très intéressante.

Nos meilleures félicitations aux élèves de toutes les écoles et à leurs dévoués instituteurs et institutrices pour avoir fait de cette fête un vrai succès.

M. Joseph Ducharme et Mme Joseph Arbour, accompagné de Liliane et Yvette Arbour, se rendaient à Montréal récemment, Ils allaient assister à l'ordination de M. Maurice Ducharme, ordonné le 3 juin.

Un terrain de balle-molle a été aménagé au village, initiative de M. le curé. Nous ne doutons pas de l'entrain que les jeunes vont mettre à la balle pour s'amuser sainement et se reposer.

Mme Viateur Crépeau fut transportée d'urgence à l'hôpital ces jours derniers à la suite d'un accident. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

FIELD

M. Antonio Pilon, militaire de Halifax, est retourné à son camp après avoir passé quelque temps chez ses parents. Son épouse l'accompagnait.

M. Roland Mayer, R. C. A. F., accompagné de son épouse, était en visite chez ses parents, M. et Mme Joseph Mayer.

Mlle Angéline Quenneville est de retour de Sudbury où elle a passé quelques jours chez sa soeur, Mme Alfred Mayer.

Mme Norbert Pelletier, de Sudbury, est en visite chez Mme A. P. Filion et D. Thibert.

M. et Mme Alfred Lalande ont l'honneur d'annoncer la naissance d'un fils, baptisé sous le nom de Joseph, Louis-Marie, Michel. Parrain et marraine, M. Armand Lalonde, marraine, Eveline Lalonde. Porteuse M. W. Secord.

M. Ernest Thibert, stationné à Hamilton, a passé la fin de semaine chez ses parents, M. et Mme Domina Thibert.

Mardi le 30 mai, un groupe de jeunes demoiselles se donnaient rendez-vous chez M. et Mme Narcisse Gervais pour fêter le départ de Gaétance Gervais qui s'est mariée le 5 juin. Un joli service de verreries lui fut présenté. Parmi les demoiselles, on remarquait: Mlles Aline et Georgette Gervais, Cécile et Yvette Thibert, Gabrielle et Isabelle Desmelda Daoust, Simone Larocque et Juliette Filion.

Belle réunion à Verner

Dimanche soir, le 28 mai, devant une salle comble, les membres de la Société Historique du Nouvel Ontario tenaient à Verner l'une de leurs plus intéressantes séances. La grande partie de cette soirée fut consacrée à faire connaitre l'histoire de la belle paroisse canadienne-française qu'est celle de Verner.

Les principaux orateurs de cette séance étaient le Rév. M. l'abbé O. Racette, curé de cette paroisse depuis près de trente ans, Mlle Germaine Côté, institutrice ici depuis ne nombreuses années, et le R. P. Courteau, S.J. recteur du collège Sacré-Coeur de Sudbury. M. le docteur R. Tanguay en était le président.

Mlle Côté petite fille du premier colon de Verner, M. Paul Côté, donna une excellente causerie sur les premiers jours de cette paroisse qui compte maintenant près de 1500 âmes. Elle sut intéresser l'auditoire par ses précisions géographiques, tout en faisant ressortir la richesse et la beauté de ses paysages ainsi que la valeur agricole de ses terres. Elle n'a pas manqué de faire connaitre l'origine du nom de la charmante petite rivière "La Veuve". Elle a su encourager tous les héritiers de ces belles terres patrimoniales à continuer la digne tâche commencée par nos ancêtres.

M. le curé O. Racette fit le relevé des premières missions de la paroisse qui s'est ouverte avec la venue du chemin de fer Pacifique Canadien. Les premiers dévouements missionnaires ont été dépensés par les Pères Oblats qui furent ensuite suivis par les RR. Pères Jésuites. L'honneur d'être le premier curé de Verner revient à M. l'abbé Dessaulnier qui prit charge de cette paroisse en 1895. Il fut succédé par MM. Les abbés Langlois (1897-1902), Lécuyer et Picotte. En 1914, M. l'abbé Racette devint curé de Verner qu'il administre encore.

En termes élogieux, il a su rendre hommage à nos premiers conquérants du sol de Verner. Il évoqua certaines scènes douloureuses ou joyeuses vécues par nos ancêtres. Il fit le récit des luttes en faveur de la première école séparée. Il apporta aussi les statistiques de la valeur immobilière de la paroisse actuelle qui se chiffre à au delà d'un million de dollars.

Près d'une quarantaine de membres venus des différentes parties de l'Ontario-nord assistaient à cette intéressante soirée. Les paroissiens de Verner profitaient de cette occasion pour célébrer la belle fête qu'est la "Fête des mères". La petite maîtrise dirigée par M. l'abbé F. Blais a rendu de très beaux chants bien appropriés aux circonstances.

L. ST-AMOUR

Le monde sportif

PAR CONRAD FORTIN

DANS LES MAJEURES

Bucky Walters a réussi à maîtriser les Cardinaux de St-Louis au pointage de 5 à 1, la semaine dernière alors qu'il n'accorda que six coups sûrs aux champions. C'était le 9 ième triomphe de la saison pour Walters.

• •

Danny Litwhiler, voltigeur des Cardinaux, vient d'être classé 2-A par l'Armée américaine. Ainsi Litmhiler est certain d'être avec ses copains pour quelque temps à la suite de cette nouvelle classification militaire accordée aux joueurs du baseball.

• •

Norman Tucker et Dixie Walker continue à se distinguer dans les ligues Américaine et Nationale respectivement en occupant chacun la première position chez les frappeurs. Walker frappe la balle avec une moyenne de .415 environ tandis que celle de Tucker se maintient aux environs de .400.

• •

Ed Head a lancé sa première partie de l'année contre Philadelphie dernièrement et a remporté un beau triomphe de 8 à 1. Ed est un ancien lanceur des Royaux de Montréal.

• •

Bob Chipman, lanceur du Brooklyn vient d'être cédé aux Cubs de Chicago en échange Ed Stanke, un arrêt-court.

• •

Les Royaux de Montréal se contentent d'une moyenne de 500 dans la ligue Internationale. Red Durret est le seul véritable frappeur sur l'équipe de Bruno Boetzel.

• •

DANS LE CIRCUIT NICKEL BELT:

L'équipe officielle de balle-molle du Collège Sacré-Coeur à joué deux joutes d'exhibitions dernièrement, gagnant la première 6 à 4 et baissant le pavillon devant les Shamrocks au compte de 5 à 1 au cours de la deuxième partie. Le Collège joua une de ses meilleures joutes de l'année contre ses premiers adversaires, le Silver Foam, alors qu'il brilla au bâton et au champ. C. Fortin et P. Boluk furent peu généreux au monticule et par conséquent le jeu fut intéressant et les coûps sûrs peu nombreux. Contre les Shamrocks, les collégiens furent moins fortunés. Les 4 ou 5 erreurs qu'ils commirent furent désastreuses car les Irlandais comptèrent 5 points après n'avoir obtenu que 3 coups sûrs bien espacés. George Jenkins n'accorda point de coups sûrs au Collège et fut l'étoile de la soirée.

Londres — Les nouveaux livrets de rationnement ne seront pas très différents de ceux actuellement en cours, mais les livrets de rationnement R. B. 4 seront émis pour les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans au lieu de 16, comme c'est le cas actuellement. Le but de ce changement est de faciliter leur priorité dans l'approvisionnement du lait.

Nouvelles locomotives construites au C.P.R.

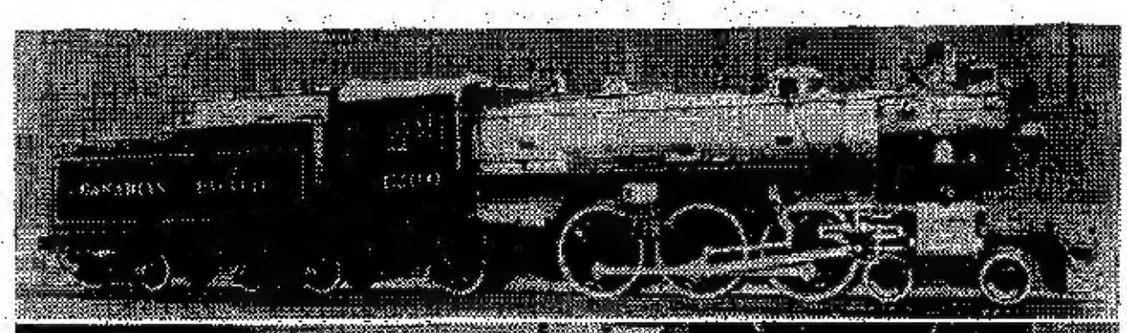

La première locomotive construite aux usines Angus du Pacifique Canadien, depuis 1931, a été livrée officiellement, ces jours derniers, à M. W.-M. Neal, vice-président de cette compagnie, par M. H.-B. Bowen, le directeur du matériel roulant. Cette locomotive, qui porte le No 1200, est la première d'une série nouvelle qui remplacera au delà de 600 vieilles locomotives que la compagnie devra bientôt mettre au rancart. La construction de ces nouvelles locomotives fait partie du programme d'après-guerre du C.P.R. Une deuxième locomotive, le No 1201, est aussi en voie de construction à Angus et sera prête à être mise en service dans quelques semaines. D'autres du même modèle suivront par la suite.

La compagnie du Pacifique Canadien a organisé tout un programme pour le renouvellement de ses locomotives démodées et l'accroissement de son matériel de traction pour répondre aux besoins grandissants du transport de guerre. C'est ainsi que la locomotive 1200, livrée récemment à M. Neal, est la première d'une série de 70 locomotives à vapeur et 10 locomotives diesel électriques qui viendront s'ajouter prochainement au matériel actuel.

Les commandes pour la construction de ces locomotives ont été données à des compagnies qui se spécialisent dans ce genre de travaux. Ainsi, la Montreal Locomotive Works construira 25 puissantes locomotives de trains à marchandises du type Mikado, tandis que la Canadian Locomotive, de Kingston, Ontario, a accepté de livrer pour sa part 45 locomotives du type Pacific, en usage sur les trains de marchandises rapides. Les diesels seront construites à Schenectady, N.-Y., par l'American Locomotive Company.

On voit sur cette photo, de gauche à droite, M. D.-L. Thornton, assistant du gérant des usines Angus; M. H.-R. Naylor, gérant des usines Angus; M. F.-A. Benger, ingénieur en chef, département des locomotives à Angus; M. Bowen, directeur du matériel roulant; et M. W.-M. Neal, vice-président de la compagnie.

En médaillon, on voit M. Neal faisant l'inspection de la cabine du mécanicien, où l'emploi d'aluminium dans la superstructure a contribué à alléger le poids de la locomotive de 1,600 livres.

LA VIE DE L'ESPRIT

Verner et son histoire

Comme nous l'annoncions la semaine dernière, nous publions un résumé de la conférence donnée par le R. P. Racette, curé de Verner, à la Société Historique le 28 mai.

M. Racette divise sa conférence en trois parties: côté religieux, rapaillages et silhouottes.

COTE RELIGIEUX

Sur les origines de Verner, M. Racette cite le témoignage du Père Hormisdas Caron, S.J.: "Verner fut ouvert en 1883, quand le C.P.R. fit son apparition pour construire le chemin de fer. Les Pères Oblats de Mattawa suivirent les ouvriers à peu près là où est la station actuelle de Verner. C'est alors que Mgr Jamot demanda aux Pères Jésuites de venir prendre charge de cette partie du vicariat. Les Pères J.-B. Nolin et Louis Côté y furent les premiers missionnaires". Le Père Louis Côté faisait le premier baptême à Verner, le 6 juillet 1883.

De 1883 à 1891 les Pères Côté, H. Caron, H. Hudon, F.-X. Santerre et Ed. Devine, tous missonnaires jésuites, exercèrent le ministère à cet endroit. De 1891 à 1895, M. l'abbé Thomas Ferron, curé de Sturgeon-Falls, desservait la mission de Verner.

CURES

Le premier prêtre résident fut M. l'abbé A.-L. Desauniers, qui arriva à l'été de 1895. Lui succéda, deux ans plus tard, M. l'abbé Charles Langlois, natif de Lotbinière, diocèse de Québec. Ame ardente, patriote convaincu, toujours sur la brèche pour la défense des nôtres.

En 1902, M. l'abbé Z. Picotte demeura quelques mois et fut remplacé par M. l'abbé Alphonse Lécuyer, natif de Saint-Anicet, diocèse de Valleyfield. Dès son arrivée, M. Lécuyer, aujourd'hui Mgr Lécuyer, s'occupa activement de la construction de l'église actuelle, qui fut terminée le 12 juin 1904. Sous sa direction, le mouvement agricole reçut un nouvel essor. Il s'y intéressa d'une manière pratique en acquérant une ferme qu'il cultiva avec grand soin.

En octobre 1914, M. l'abbé Oscar Racette, curé de Blezard Valley, venait assumer la charge de la paroisse, qui à ce moment fut divisée. Les 150 familles que perdait M. Racette firent partie de la nouvelle paroisse à laquelle M. l'abbé A. Lavigne donna son nom.

Voici la liste des vicaires de la paroisse: MM. les abbés Auguste Vaillancourt (1934-1935), Hector Plouffe (1935-1939), Walter Bradley (1939-1943) et François Blais.

SOEURS GRISES DE LA CROIX

Obtenir des Soeurs en plein règlement XVIII n'était pas chose facile. Cependant, en septembre 1917, les Soeurs Grises de la Croix arrivaient d'Ottawa pour prendre charge de l'école du village. Aussitôt le problème du logement se posa. Et le conférencier raconte qu'il acheta un vieux magasin de John Guénette, situé sur l'emplacement où demeure Albert Raymond. On transporta cette vieille maison en grande vitesse. Durant la nuit un orage de pluie et de vent faillit précipiter le château au fond d'un ravin. Le lendemain le voyage triomphal se continuait jusqu'à destination. Dans sa précipitation le curé avait fait creuser une cave, mais il avait oublié le canal d'égout!...

On construisit une école séparée, l'année suivante, sur le terrain donnée par M. Octave Nadeau.

VOCATIONS

La paroisse compte déjà trois prêtres: Alban Filiatrault, curé à Blezard-Valley; Paul Sylvestre, aumônier militaire; Raymond Bélanger, Clerc Saint-Viateur; Alphonse Raymond, missionnaire jésuite en Chine; trente-six religieuses, dont l'une Soeur Grise de la Croix, est missionnaire au Basutoland.

RAPAILLAGES

M. le curé Racette toucha à différents sujets: cimetière, incendies successifs dont une conflagration en 1923, progrès de l'automobilisme, des médecins, d'une visite restée célèbre de M. Henri Bourassa, le jour de la Saint-Jean-Baptiste en 1917. Son discours eut des répercussions jusque dans le "Toronto Star" qui, le lendemain, portait ce titre flamboyant: VERNER, La Mecque des Canadiens français du Nord. A propos des familles anglaises qui vinrent s'établir dans la région, le conférencier, cherchant des renseignements sur leurs noms, obtient d'un pionnier cette réponse: "Voyez-vous, on a pensé qu'ils ne resteraient pas longtemps et on calculait que c'était pas la peine de retenir leurs noms".

SILHOUETTES

M. Racette brossa avec un pinceau d'artiste toute une galerie de bons vieux et de bonnes vieilles des plus connus de Verner et des environs. A citer, Magloire Ménard et Pierre Demers: l'un, premier maire de Verner, sorte de Jos. Montferrand, préférait porter ses deux sacs de farine plutôt que de fatiguer son cheval; l'autre, un immigré du Michigan, jouissait d'une volonté de fer. Lui-même extrayait ses dents cariées. Un jour, il attache un "ligneux" à sa dent malade; à l'autre bout de la corde, il fixe une barre de fer qu'il lance dans le vide. Pendant sa dernière maladie, il remarqua que l'on tardait parfois à faire sonner les glas. Sur son lit de mort, il dit à ceux qui l'assistaient: "Vous direz au curé qu'il n'attende pas que le sarrasin soit mûr pour faire sonner mes glas".

Ecrivains français et canadiens

DU COTE DE CHEZ SWANN
Marcel Proust

Proust, de soi-même, se place au noyau de l'inextricable. Son style, roulant comme un fleuve pacifique entre les joncs, sa pensée touffue mais surtout son analyse minutieuse, de son âme propre ou de l'âme des personnages qui l'entourent, le jettent dans une insurmontable impasse. Où le conduira cette objectivité passionnée dans la dissection des caractères, où cette recherche de la précision catégorique dans la description de l'acheminement des âmes vers leur destin non banal, sinon à la découverte du grand vide intérieur où il se perd avec ses héros et au désabusement qui s'ensuit? Son caractère et son éducation même le destinaient à ce rôle ingrat et triste de révélateur des blessures du coeur humain.

Voyons cette face, à l'extérieur placide, mais d'où ruissellent les passions, par les yeux, par le pli hautain de la bouche. Fourtant, sympathique. Des yeux ployants sous la déception devant la vie. Un homme qui n'a pas trouvé sa voie mais que les intermittences du coeur seules ont capté dans leurs lacs. D'un père clinicien, Proust reçoit le don d'analyse serrée, celui de tout voir et de bien observer, le tout avec les détails, de décrire avec précision, le dégoût de la facilité non acquise par la patience, l'amour du travail bien fait. D'une mère juive, mais de personnalité transcendentale, il reçoit la sympathie devant la déchéance et, malgré les longueurs, la transparence et la fluidité d'un style sans attaches, tant modernes qu'anciennes, qui bien que d'un homme, se révèle d'un byzantin.

Devant les classes les plus élevées de la société parisienne qu'il fréquenta, Proust se pose "en être rare qui attire l'admiration". Mais la maladie, qui le confine dans sa chambre le force à analyser cette société qu'il a quittée mais qu'il n'oublie pas. Pétri de Bergson et des théories de Freud sur le rêve, il s'abîme dans les replis les mieux cachés de la pensée et projète dans son obtination une matière neuve sur la mémoire psychologique.

Du côté de chez Swann raconte, parsemée de détails autobiographiques et de recherches psychologiques très poussées, une amour de Swann ,ami du narrateur, pour la belle Odette. Autour de ce sujet des plus simples, Proust enroule des scènes délicieuses et des détails les plus amusants. Rien chez lui n'est banal. C'est le héros du travail, de la patience dans la psychologie du personnage comme Valéry l'est dans la poésie (peut-on appeler l'oeuvre en vers de Valéry poétique?) et François Mauriac dans la prose la plus pure.

(Suite la semaine prochaine)

Jean-Ethier BLAIS

A la France

France, je veux souffrir avec toi. Tu es le coeur flagellé d'une mère.

Toi qui as donné la vie à l'Europe barbare; toi, médiatrice de la civilisation, tu as dû souffrir et tu souffres encore.

Une telle grandeur ne s'alimente que dans la douleur réparatrice.

Ton coeur saigne. Et nous, tes fils, refusons: "Pauvre France, douce France, notre mère, nous t'aimons. Tu souffres, tu pries, tu es grande. Que la terre serait triste sans ta douleur!

FRANÇAIS

DRAPEAU ET HYMNE NATIONAL

A sa séance tenue le 11 mai dernier le Comité parlementaire des Règlements de la défense du Canada a discuté de naturalisation. On a étudié, en particulier les recommandations faites par le Canadian Club dea Winnipeg à ce sujet. Parmi ses suggestions, il en est une sur laquelle nous voulons attirer l'attention. Le Canadian Club de Winipeg conseille de mettre entre les mains de ceux qui font une demande de naturalisation, un opuscule préparé par M. le juge A. K. Duhart, afin de leur apprendre ce qu'est le Canada.

De ce livre, nous détachons d'abord ce passage relatif au drapeau national : "Le Canada ne possède pas de drapeau propre distinct. Il adopte le drapeau national de la Grande-Bretagne, que l'on appelle d'ordinaire l'Union Jack. Ce drapeau unit ou entrelace les croix de Saint-George, Saint-André et Saint-Patrice, Saints patrons de l'Angletrre, l'Ecosse, et l'Irlande, en un dessin rouge, blanc et bleu. On arbore d'autres drapeaux au Canada, mais il ne sont pas officiels. Rien ne s'oppose au hissement d'autres drapeaux au Canada, pourvu que l'Union Jack occupe toujours la place d'honneur."

Ces explications ne concordent pas avec les idées déjà exprimées par le premier ministre lui-même du Canada. En février dernier, à la Chambre des Communes, M. Wilfrid Lacroix, député de Québec-Montmorency posait une série de questions au gouvernement en rapport avec l'arboration de l'Union Jack. A cette occasion, M. Mackenzie King répéta ce qu'il avait déclaré, le 21 juin 1943, sur le même sujet.

" Un drapeau national, disait-il alors, est l'emblème normalement utilisé par une seule nation; un tel drapeau distingue cette nation des autres lors des réunions internationales, et il constitue pour elle un symbole. Depuis plus de 70 ans, le pavillon marchand, dans lequel l'Union Jack figure au premier quartier près de la hampe, e l'écusson du Canada au battant, est d'un usage fort général dans toutes les circonstances où un drapeau distinctif est essentiel pour le Canada. Son emploi à bord des navires marchands du Canada fut autorisé pour la première fois par le gouvernement de Sir John A. MacDonald peu de temps avant la Confédédation. Son emploi comme emblème distinctif sur tous les édifices appartenant au gouvernement canadien ou occupés par lui en dehors du Canada fut autorisé par décret du Conseil le 26 janvier 1924. Dans l'esprit populaire il constitue le drapeau distinctif du Canada. L'Union Jack, tout en n'étant pas propre au Canada, peut fort bien être hissé sur terre dans une partie quelconque des domaines de Sa Majesté."

Pour M. le juge Dysart, l'Union Jack, c'est le drapeau national du Canada par adoption. Pour le premier ministre King, notre drapeau distinct, lorsqu'il nous en faut un, c'est le pavillon marchand dans lequel l'Union Jack figure au premier quartier près de la hampe, et l'écusson du Canada au battant.

Ce n'est pas le seul point où dans son opuscule, M. le juge Dysart diffère du premier ministre du Canada. Quelque part, il est question de notre chant national. M. le juge Dysart écrit: "De nouveau, ici, le Canada a adopté de la Grande-Bretagne "God Save The King"; l'hymne national du Canada. Il n'existe point au Canada d'autre hymne national. On se sert beaucoup, cependant, d'autres chants patriotiques, comme "O Canada". Les Canadiens devraient apprendre à les chanter dans les circonstances appropriées."

Or, le 27 juillet 1942, M. Mackenzie King répondait à une question posée par M. A. W. Neill, député indépendant de Comox-Alberni. Voici ce qu'il disait à cette occasion:

"Il me semble donc que nous pourrions fort bien continuer de nous conformer à la coutume suivie au Canada depuis plusieurs années et qui consiste à traiter "Dieu sauve le roi" et "O Canada" comme hymnes nationaux au même titre l'un que l'autre. C'est là le point de vue du Gouvernement et j'ai lieu de croire que c'est aussi généralement l'avis du pays".

Si c'est l'avis du Gouvernement, ce n'est pas celui de M. le juge Dysart qui ne veut reconnaître comme hymne national du Canada que "God Save The King".

Qu'est-ce que le comité parlementaire des Règlements de la Défense du Canada va décider au sujet de l'opuscule, composé par M. le juge Dysart pour l'usage de ceux qui demandent à être naturalisés au Canada? Nous l'ignorons.

Un membre du comité, toutefois, a attiré l'attention de ses collègues sur les idées de M. le juge Dysart concernant le drapeau et l'hymne national du Canada. M. Vincent Dupuis, député de Chambly-Rouville, déclara que la distinction faite entre "Dieu sauve le roi Roi" et "O Canada" constituait un pas en arrière. C'est un recul de notre esprit national, ajouta-t-il, que cette divergence d'opinion sur ce qui constitue notre drapeau national. Le député de Chambly-Rouville exprima le souhait que le jour vint où tous les Canadiens n'eussent qu'un même drapeau et qu'un même hymne national.

Tant que ce jour n'aura pas brillé le gouvernement ne doit pas permettre que l'on enseigne aux nouveaux Canadiens les idées particulières de M. le juge Dysart sur ce qui constitue notre drapeau et notre hymne national. Que l'on prenne les moyens de renseigner les nouveaux Canadiens sur ce qu'est notre pays, nous en sommes. Mais ce à quoi nous nous opposons, c'est qu'on leur enseigne des fausseté.

Camille L'HEUREUX

"Le Droit"

Jeanne d'Arc

Dans un sermon de circonstance le R. P. Le Lennic, eudiste, retrace à grands traits l'histoire merveilleuse de Jeanne d'Arc, en évoquant successivement la voyante, la guerrière et la martyre. Nous y retrouvons, dit le prédicateur, des leçons de dévouement à la Patrie et d'union à son service des motifs d'espoir dans les destinées de la France, des motifs de confiance dans le secours de la Providence, qui n'a tant fait pour aucune autre nation chrétienne. Il n'y a qu'une sainte Jeanne d'Arc dans l'histoire de l'Eglise et elle est Française!

Sainte Jeanne d'Arc fut une voyante. Ses voix l'ont préparée à sa mission future, et voici leur enseignement: leçons de patriotisme, de politique surnaturelle et de diplomatie transcendante, de préparation militaire, et surtout de sainteté.

Guerrière, Jeanne l'a été. Il faut la suivre sur les chemins de France, "son histoire est une épopée", épopée unique dans l'histoire des nations chrétiennes, plus divine qu'héroïque. Cette guerrière héroïque était une apôtre et une sainte. Elle transforme son armée: chasse le scandale du camp, interdit aux chefs et aux soldats de blasphémer le saint nom de Dieu; on se confessera, on assistera à la messe et l'on communiera avant de s'exposer à la mort. On fera des prières publiques. Elle introduit dans l'armée deux vertus qu'elle ne connaissait guère: l'humilité et la pureté!

Anges de Dieu, Saints et Saintes du paradis, Français de France et Français du Canada, Haïti, Anglais, depuis longtemps contrits d'avoir brûlé une sainte, hommes de coeur de toute la terre, debout pour saluer sainte Jeanne d'Arc, la voyante de Domremy, la libératrice d'Orléans, la triomphatrice de Reims, le soldat de Dieu, la martyre, la vierge, la sainte de la Patrie.

Et toi, drapeau français, glorieux tricolore, incline-toi et rends à Jeanne l'hommage de tes trois couleurs: le bleu, couleur du ciel, rappelant la mission céleste de la Vierge de Domremy; le blanc, proclamant la pureté de son âme et de sa cause; le rouge, reflétant les lueurs du sinistre bûcher; les trois couleurs réunies identifiant Jeanne avec le drapeau avec la patrie.

France, ma patrie, depuis quatre ans à l'agonie entends le cri suprême de la libératrice expirante! Et, puisque les hommes ne savent plus que haïr, condamner et détruire, donne toute ta confiance à Celui qui n'a su qu'aimer, pardonner et souffrir. Recours, de toute ton âme, au Dieu de son baptême, au Christ de Clovis, de Jeanne et de saint Louis. Lui seul possède les paroles de résurrection et de vie. Clame-lui ta foi, clame-lui ton amour, clame-lui ton espérance; et les liens qui te retiennent captive se briseront, le cercueil où l'on veut t'ensevelir se disloquera, suivant sa promesse à Lui: "Qui credit in me, etiam si mortuus fuerit vivet! Celui qui croit en moi, fût-il compté parmi les morts vivra! "

Jésus! Jésus! Jésus!

Par le martyre de Jeanne, par l'intercession de Notre-Dame, par la prière des saints et saintes de France, par les sacrifices, les humiliations, les angoisses, les souffrances, les larmes et le sang, par les espérances de tous ses enfants, donnez la victoire à nos armes, délivrez la France!... Bénissez la Nouvelle-France!

Londres — La construction navale britannique a plus que remplacé ses pertes; à la fin de l'année 1943, sa force navale était plus grande dans tous les modèles qu'elle ne l'était au début de la guerre.

Livres...!

Avez-vous besoin de bons livres? Venez visiter la Librairie "Loisirs". Vous y trouverez un assortiment complet des dernières nouveautés.

Quelques succès:

Mayerling, par Anet - - - - - $1.25
(La tragique histoire d'amour de l'archiduc Rodolphe d'Autriche)

La Conquête de la Paix (Pierre Ricour) - $1.25
(Est-ce cette fois la dernière guerre?)

La Fortune de la France (Jacques Bainville) - $1.50
(Le vrai patrimoine de la France: sa civilisation.)

Entreprise Privée et Socialisme (Nadeau) - $0.75
(La grande question d'aujourd'hui.)

Connaissance du Personnage, R. Charbonneau $1.25
(Comment lire les romans.)

Originaux et Détraqués (Fréchette) - $1.25
(12 types québecquois.)

Staline (Emil Ludwig) [Qui est cet homme?] $1.25

Librairie "Loisirs"

LA VIE OUVRIERE

TRIBUNE LIBRE

"CESSONS NOS LUTTES FRATICIDES"

Cette parole sortie de la bouche du grand Mercier, à un moment où toute notre architecture nationale menaçait de péricliter, garde toute son actualié. Est-il un instant de notre vie politique qui ait menacé notre peuple plus que les heures pénibles que nous traversons? L'inquisiteur impartial dénotera chez-nous une division interne très dangereuse pour l'avenir de notre groupe ethnique. C'est donc dire qu'il faut que cet état de choses cesse.

Examinons notre situation politique au pays. Les vieux partis qui nous gouvernent depuis la confédération déclinent dans l'esprit de la population. La vieille chienne tory avec un programme politique suintant l'impérialisme et le servilisme, assez pour en donner la nausée meurt lamentablement. La flamme nouvelle, que John Bracken semble vouloir lui injecter n'est qu'un sursaut de vie, que le parti conservateur ressent avant de s'éteindre à jamais.

Le bouledogue libéral ne vaut pas mieux que sa comparse dans le tripotage des affaires canadiennes. Ce mouvement, qui dénonçait vigoureusement toutes les bêtises conservatrices de la dernière guerre, est tombé dans un gouffre plus profond et plus dangreux pour son existence. La conduite des ministres du cabinet King démontre toute la lâcheté dont sont capables des hommes qui désirent ruiner la vie sociale, économique et politique d'une nation. Victimes de leur attachement au bon vieux parti libéral, les canadiens-français ne savent où donner de la tête.

Le nouveau parti socialiste, la C.C.F., a d'abord montré son caractère amiable et s'est accaparé de l'approbation enthousiaste de nombreux canadiens. Les fervents du parti socialiste, par leurs écrits et par leurs discours, remplis de doctrines nouvelles, terrassèrent, pour ainsi dire, les partisans des vieux partis. Nos canadiens-français du nord-Ontario, après avoir perdu toute confiance dans leurs mandataires répondent à l'appel de la C.C.F. Ils savent peut-être que leur sort ne s'améliorera pas sensiblement, mais pour un change, ils votent C.C.F. Les doctrines cécéfistes, malgré toutes leurs promesses de révolution pacifique n'assurent nullement nos gens qui pensent profondément, que sa philosophie soit saine. On doit apprendre qu'un gouvernement C.C.F. monopoliserait toutes nos richesses nationales, ce qui nécessiterait les services de milliers d'irresponsables. Nous qui souffrons de la bureaucratie libérale ne la remplaçons pas par la bureaucratie C.C.F. à un degré vingt fois plus dangereux. A part sa politique centralisatrice, impérialiste et conscriptionniste, et à part de son socialisme pas trop bien défini, la C.C.F. n'est point à délaisser.

Il n'est pas nécessaire de s'avancer davantage dans l'énumération des torts des vieux partis, car on en finirait plus. Il s'agit maintenant de choisir un parti qui représente adéqualement nos idéaux. On dira peut-être, nous n'avons point de parti politique qui soit sain et assez vigoureux pour défendre nos intérêts. Ce parti, il existe, et il se nomme le Bloc Populaire Canadien.

Après le fameux plébiscite, nos frères du Québec, écoeurés des vieux partis, décidèrent de former un Bloc canadien-français. Maxime Raymond, le chef et le fondateur de ce nouveau parti, prit la tête du mouvement rénovateur. La restauration de la famille, le retour à la terre, une législation sociale plus à la portée de nos ouvriers, une politique canadienne et non-impérialiste, voilà ce que le "Bloc Populaire" offre au peuple.

Et nous du Nipissing, qu'est-ce que nous ferons aux prochaines élections fédérales? Est-ce que nous allons continuer à lutter contre nos intérêts? Il faut que ce soit un membre du Bloc Populaire Canadien qui se fasse élire dans Nipissing! Unissons-nous dans un élan commun, pour la sauvegarde de nos droits. Le Bloc Populaire Canadien est un parti d'idées saines, il faut qu'il triomphe!

RACHEL

M. le dédacteur,

Un petit coin s.v.p. dans la tribune libre de votre journal. M. Marcel Benjamin vous vous permettez sans raison d'injurier et rapetisser le groupe de créditistes dont je fais partie, pensant peut-être attaquer seulement deux Albert, mais c'est tout le groupe que vous attaquer plus nombreux que vous penser et il profite toujours.

Vous prétendez être un vieux bonhomme avisé et que les créditistes ne sont qu'un petit groupe de mesquins d'historieux criant à l'absurdité. Quand pensez-vous des 130 qui ont assister à la Convention de Toronto les 4, 5 et 6 avril. Si vous lisez les bons journaux vous avez dû voir que le Canada tout entier était représenté dont 44 du Québec. Si par malheur ce fait vous aurait échapper, je vais vous en citer quelques extraits. L'honorable Lucien Maynard fut choisi pour occuper le fauteuil du président. L'honorable Maynard est Canadien français, ministre-procureur provincial dans le cabinet de l'Alberta. Le but de la Convention était de former une association politique et choisir un chef national. Ce fut une convention bilingue. L'hon. Solon Low fut choisi comme chef ou président et M. Grégoire, ancien maire de Québec, professeur d'économie politique à l'Université Laval, comme vice-président. Dire de ces hommes qu'ils sont des mesquins historieux serait penser le même de tous ceux qui les supportent. Si vous désirez en connaître plus long de cette convention et des chefs choisis demandez au groupe l'historien de Sudbury. D'après l'exposé du Crédit Social que vous avez fait jusqu'à présent, je suis certain que vous en connaissez rien. Réellement vous n'en avez pas fait d'exposé. Vous avez seulement critiquer ceux qui s'en occupe. Eh! bien je désirerais vous en dire un mot. Si je puis m'exprimer de manière à vous faire comprendre: le Crédit Social. C'est rendre au peuple, au moins une partie, des revenus des biens naturels et culturels de la nation. Un exemple. supposons une chute d'eau. C'est bien naturel et les moyens de convertir l'énergie mécanique de cette chute d'eau en énergie électrique et la transmettre en lumière et force motrice c'est un bien culturel. Ces biens toute la nation qui devrait en bénéficier je ne veux pas dire que le gouvernement devrait en prendre possession mais le dividende national tel que préconisé par le Crédit Social peut être tirer de ces bénéfices et toute autre création semblable. Jusqu'à nos jours le gros des revenus a bénéficié seulement que quelques privilié. Mais direz-vous: Comment pourrons-nous en faire bénéficier le peuple? En créant une banque d'état qui émettra l'argent et créera le crédit que la nation aura besoin. Ceci permettra au gouvernement de payer un dividende à tous et à chacun, payer les travaux publics et payer les gages des fonctionnaires sans taxer le peuple. Il y a beaucoup de gens qui trouveront cela absurde si des pauvres paresseux vivait d'un dividende payé par le gouvernement, mais que disent-ils des riches, paresseux qui vivent de dividende qu'ils n'ont jamais créé. Pour moi, les deux ne sont que de pauvres malheureux. Aujourd'hui, la machine pour remplacer l'homme. Nous ne sommes pas au temps de la charrue et des sabots de bois. Souvent une machine, conduit par un seul homme, peut faire autant d'ouvrage que 20 ou 100 hommes, et même plus. Est-ce que les hommes que la machine remplace doivent crever? Le système financier d'aujourd'hui n'est plus à date avec la machine. Il est donc grand temps de la remplacer. Le Crédit Social n'est pas un remède à tous les maux dont souffre l'humanité, mais je crois qu'il aidera à se débarrasser du grand mal—l'égoisme, en fournissant une chance à tous et à chacun d'obtenir une part égale des biens vitaux produits par la Nation. Marcel, répondez-moi donc en homme sérieux et montrez-moi le mal que le Crédit Social ferait au monde. Je vous attendrai.

FLACCIDE

---

chante qu'il est un héros, un sauveur, un croisé, mais les têtes dirigeantes, mais les capitalistes profiteurs de guerre, est-ce qu'ils se contentent de çà, eux, des adulations? $20.00 par jour. $10,000 par année, $45,000 par année, c'est çà qui parle pour ces gens-là. Va-t-on comprendre un bonne fois pour toutes que le peuple n'est pas un amas de bébés, ou de bêtes. Justice, liberté, je veux bien, mais donnez-vous donc des preuves que ça existe ces histoires-là donnez-vous donc des raisons d'avoir un peu de confiance, et de pouvoir espérer. Si vous êtes sincères, traitez-donc ceux qui sauvent votre peau et vos biens, comme des hommes et comme des hommes intelligents. Traitez-les donc en proportion de 20 à 25 piastres par jour, de 10,000 à 14,000 par année, de 45,000,000 par année. Justice et liberté, mais donnez-vous un corps à ça ensuite demandez-vous si vous êtes justes en donnant au simple soldat $1.30 $1.50 par jour.

Lionel Campeau.

Il n'est pas bon d'être malheureux, mais il est bon de l'avoir été.—Chevalier de Méré.

Le salaire des...

(Suite de la page trois)

encore tous ses membres, ou sera-t-il devenu un pauvre infirme amputé d'un bras ou d'une jambe?

Celui qui doit manger la boue, les rats et les balles; celui qui s'expose au naufrage et à la possibilité d'avoir à se battre quelques instants avec les requins; celui qui donne tout son corps, son âme, ses biens, et qui, avec lui, sacrifie sa femme et ses enfants, ou sa fiancée; celui qui doit lutter avec le fer et le feu; celui qui doit afronter les balles et les obus. Lui le simple soldat, l'enfant du pauvre, l'ancien ouvrier ou fils de cultivateur. il est celui qui doit mourir, celui-là le seul à tout mettre en jeu pour la défense et le triomphe de la justice et de la liberté. Encore une fois, le simple soldat, qu'est-ce qu'on lui donne à lui? Oh, je veux bien, on lui

Pour les réceptions de mariages, les danses, et autres activités sociales, la salle de danse de l'Hôtel Frontenac est à votre disposition

l'Hotel FRONTENAC

SUDBURY ONTARIO
LEBEL & FILS
NETTOYEURS - TEINTURIERS
TEL. 5-5621 142 RUE EYRE

217 RUE KING SUDBURY
J.-R. MARCOTTE
EPICERIES - VIANDES
ENCOURAGEZ VOTRE MARCHAND DU COIN

A. FOURNIER LTEE
ASSURANCES
FONDEE 1898
TEL. 7-7646 11 RUE ELM, EST

Buvez les liqueurs douces
SILVER FOAM
Qualité supérieure
Sudbury Brewing and Malting Co. Ltd.
Tél. 7-7561 185, rue Lorne

Bannon Bros. Ltd.
AMEUBLEMENT GENERAL
A. J. CORBEIL, gérant
Cette maison est reconnue pour la quantité de ses produits
ATTENTION: Le magasin ferme le samedi soir à 6 heures. Est ouvert le lundi et fermé le mercredi après-midi.
123, rue Durham Tél. 4-4243
SUCCURSALE A NORTH BAY — TEL. 383

J.-B. DUCHARME
Service Funéraire
78 rue Beech Téléphone: 6-6302

Fashion Craft Shops Ltd.
(AUPARAVANT A 102 RUE ELM, EST)
est actuellement installé à
18 rue Elm, est Téléphone 3-0523
Venez visiter notre nouveau magasin

QUAND VOTRE MONTRE A BESOIN DE REPARAGE
ATTENTION !
Il n'y a rien de plus important que de la faire examiner par un expert. Pour cet important service, nous vous conseillons d'aller chez
ED. LAURIN
SPECIALISTE EN MONTRES DE PRECISION
49 rue Cedar Téléphone 3-0611
EN HAUT DE LA BANQUE ROYALE

Ne négligez pas votre santé
Consultez votre médecin et apportez-nous vos prescriptions
La Pharmacie Lévesque
Tél. 5-5274 469 rue Notre-Dame Sudbury

LA VIE AGRICOLE

Subventions et primes agricoles

Voici une liste des subventions et des primes actuellement offertes pour quelqu'uns des principaux produits agricoles:

Blé — $1.25 par boisseau sur la base du No 1 Nord, en magasin à Fort William, Port Arthur ou Vancouver, bon pour le reste de l'année de récolte de 1943-44 et pour toute l'année de récolte de 1944-45. En outre, des certificats de participation sont délivrés.

Avoine — Prix maximum de 51½c pour l'avoine, base No 2 C.O., en magasin à Fort William ou Port Arthur, mais depuis le 17 septembre 1943, les cultivateurs de l'Ouest qui vendent de l'avoine reçoivent un paiement supplémentaire de 10c par boisseau comme montant initial garanti sur les droits d'égalisation d'exploration. Le prix maximum pour l'avoine, base No 2 C.O., à la tête des Grands Lacs, est de 45c par boisseau.

Orge — Le prix maximum de l'orge sur la base du no 22 C., à six rang, est de 64 3-4c à Fort William ou Port Arthur. En outre depuis le 1er août 1943. Les cultivateurs de l'Ouest ont droit à un paiement d'égalisation supplémentaire de 15c par boisseau, plus toute prime spéciale pour le détournement ou la sélection. Le prix minimum de l'orge est de 60c par boisseau.

Graine de lin — Le Gouvernement fédéral a garanti un prix de $2.75 le boisseau pour la graine de lin no 1 C.O., en magasin à Fort William ou Port Arthur, ou pour la graine de lin No 1 C.E., en magasin à Montréal, venant de la récolte de 1944. Ce prix est de 50c supérieur au prix garanti pour la récolte de 1943.

Graine de tournesol — Le prix fixé pour la graine de tournesol de la récolte de 1944 est de 5c la livre f.b., au point d'expédition désigné.

Graine de navette — Un prix de 6c la livre sera payé pour la récolte de graine de navette de 1944.

Lin à filasse — En 1943-44 l'Office des produits spéciaux a acheté toute la filasse de lin teillée à 55c la livre pour la catégorie Canada No 1 f. b., point d'expédition. La même base sera appliquée pour la récolte de 1944.

Graines de légumes — L'Office des produits spéciaux a passé des contrats avec les producteurs de certaines espèces de graines de légumes, leur garantissant certains prix pour 1944, mais laissant les producteurs libres en ce qui concerne l'écoulement de leurs récoltes dans les voies régulières du commerce. Des contrats semblables ont été conclus en 1943. L'Office n'a pas été obligé d'écouler un volume appréciable de la production de graines de légumes en 1943 parce que ces graines ont été écoulées dans les voies commerciales à des prix supérieurs au prix garantis.

Récoltes à conserves — L'Office agricole des vivres a annoncé que les subventions suivantes seront payées en 1944 sur les récoltes de légumes à conserves: tomates, $6 la tonne; maïs (blé d'Inde), $4 la tonne; pois écossés $10 la tonne; pois non écossés, $3 la tonne, haricots (fèves) verts et jaunes, $7.50 la tonne. Les conserveurs continueront à payer les mêmes prix qu'en 1941, la dernière saison pendant laquelle les producteurs ne recevaient pas de subventions.

Laine — L'Office canadien de la laine achètera toute la tonte pendant la durée de la guerre et pendant un an après la fin des hostilités. Pour les tontes de 1942 et 1943, le prix payé pour la laine "Style Militaire" dans l'Ontario et le Québec a été de 30c la livre, et les prix des autres catégories étaient en proportion. En général, la même liste de prix a été annoncée pour la saison 1944-45. En 1943 une prime de 4c la livre pour la laine bien conditionnée a été payée dans la plupart des provinces; cette prime était répartie également entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Le même arrangement sera continué en 1944-45.

De même que pour les bovins et les porcs, les ventes de moutons et d'agneaux pendant les trois premiers mois de 1944 seront bien supérieures aux ventes totales des mois correspondants de 1943.

Sucre pour la mise en conserve

Comme il se fait plus de conserves à la mason sur la ferme que dans les villes, le régime pour la fabrication des confitures offre un intérêt tout particulier pour les fermières cette année.

La Commission des prix de guerre a annoncé que l'on peut se procurer cinq livres de sucre avec les cinqs premiers coupons "F" dans le carnet de rationnement no 3 à partir du 25 mai, et encore 5 livres avec les coupons "F" après le 6 juillet, ce qui fait que la quantité minimum de sucre pour la fabrication des confitures est de 10 livres par personne. En outre, les consommateurs pourront se servir de chacun des coupons pour les confitures dans les carnets de rationnement No 3 et No 4, lorsqu'ils deviendront valides, pour acheter une demi-livre de sucre à confiture. De cette façon chaque personne pourra se procurer au cours de l'année 23 livres de sucre pour la fabrication des confitures. Ceci ne comprend pas la ration hebdomadaire régulière de sucre d'une demi-livre par personne.

Si un consommateur préfère acheter des confitures au lieu d'en fabriquer, les coupons "F" pourront être échangés pour des coupons à confitures aux bureaux locaux du rationnement après qu'ils deviendront valides le 25 mai et le 6 juillet.

Non seulement le nombre de porcs abattus dans les abattoirs inspectés au Canada en 1944 sera le plus élevé de tous les temps, grâce aux primes payées sur les porcs depuis le début de cette année, mais une proportion beaucoup plus forte de ces porcs se classera dans les deux premières catégories: dit la Revue de la Situation agricole au Canada.

Le poète ne doit avoir qu'un modèle: la nature, qu'un guide: la vérité.—V. Hugo.

Indes — L'Inde jouit du meilleur système de transport de l'Asie. Son étendue de chemin de fer de plus de 41,000 milles place le pays parmi les cinq principaux du monde. Les chemins s'étendront sur une distance de 275,000 milles.

W. ALBERT MARCOTTE

EPICERIES - VIANDES DE CHOIX

Angle des rues King et Clinton Tél. 3-0601

Littérature du Crédit Social en vente chez W. Albert Marcotte

Portez-le à VOTRE bras!

Cet insigne indique le *volontaire*, celui que le courage, l'enthousiasme et la détermination placent au premier rang de notre armée. Tout homme valide peut obtenir le privilège de le porter. Répondez, jeunes gens, à l'appel du pays, préparez-vous à libérer la France, toute l'Europe, aux côtés de nos vaillants alliés. Et rappelez-vous que l'infanterie est vraiment la reine des batailles.

Devenez volontaire, enrôlez-vous aujourd'hui, grossissez les rangs des valeureux combattants qui assureront le triomphe d'une cause juste et sacrée.

INSIGNE DU SERVICE OUTRE-MER GS PORTEZ-LE À VOTRE BRAS

Où puis-je m'engager volontairement AUJOURD'HUI?

Au plus proche centre de recrutement. Si vous ne savez pas où aller, écrivez aux quartiers-généraux du recrutement de l'Armée situés dans la ville la plus proche de chez vous.

QUELS SONT LES CONGÉS ACCORDÉS AU CANADA?

Vous avez 14 jours de permission (congé) tous les 12 mois, et de fréquents congés de fin de semaine ainsi que de courtes permissions pour les fêtes.

Les "Anciens" à Windsor

Les Anciens du Collège de Sudbury auront une grande réunion à Windsor le 2 juillet prochain. Il y aura messe pour tous à 10h. 30 à l'église St-Alphonse, coin des rues Park et Goyeau. A midi, banquet à l'hôtel Norton Palmer, 130 Park ouest.

Les Anciens y sont tous conviés avec leur femme ou leur amie. Il fera bon se rencontrer, revoir d'anciens professeurs et d'anciens condisciples et entendre parler des progrès réalisés au Collège durant les récentes années. Il faut connaître le nombre des convives au moins une semaine à l'avance. Les Anciens qui comptent êtres présents à la réunion sont donc priés de donner leur adhésion le plus tôt possible. On envoie les communications à l'adresse suivante:

Me Roger Desrosiers,
Guarantee Trust Building,
Windsor, Ont.

Notre mot d'ordre: "Tous présents à Windsor le 2 juillet."

(communiqué)

Lettre d'Ottawa

(suite de la première page)

ment européen. Si nos pertes sont élevées, la conscription indirecte pour le service militaire sera poussée avec plus de vigueur. Si nos pertes sont normales, le problème de la répartition de nos ressources humaines au pays sera plus facile à résoudre. Ce qui est certain, c'est que le gouvernement King s'apprête maintenant à faire fournir au pays son effort de guerre maximum en vue de notre participation aux opérations militaires d'outre-mer. Il y a évidemment loin de l'effort de guerre libre et modéré, que le premier ministre King et feu M. Ernest Lapointe, ancien ministre de la Justice, promettaient en 1939 et en 1940. Le gouvernement canadien propose, mais Londres dispose.

ACCELERATION DU TRAVAIL

La Chambre des communes, enfin, a approuvé, en dernière lecture, le bill des crédits de guerre pour l'année 1944-45. Ces crédits se chiffrent par $3,650,000,000. Ils ont permis aux députés de discuter tous les aspects de notre effort de guerre. Ce bill avait été présenté à la Chambre le 11 février dernier: c'est dire qu'il a fallu quatre mois pour l'adopter. Rien n'a été modifié quant au principe ou quant aux dispositions du bill. A quoi tous les discours qui ont été prononcés là-dessus servent-ils? Voilà la question que nous posons.

La Chambre des communes, enfin, a approuvé, en dernière lecture, le bill des crédits de guerre pour l'année 1944-45. Ces crédits se chiffrent par $3,650,000,000. Ils ont permis aux députés de discuter tous les aspects de notre effort de guerre. Ce bill avait été présenté à la Chambre le 11 février dernier: c'est dire qu'il a fallu quatre mois pour l'adopter. Rien n'a été modifié quant au principe ou quant aux dispositions du bill. A quoi tous les discours qui ont été prononcés là-dessus servent-ils? Voilà la question que nous posons.

Il est un autre indice du désir de la Chambre de procéder un peu plus vite qu'elle ne l'a fait jusqu'à ce jour. Les députés ont décidé de reprendre les séances du mercredi après-midi. Le premier ministre Mackenzie King en avait demandé la suspension, il y a quelque temps, dans l'espoir de gagner du temps et d'accorder plus de temps libre aux membres du cabinet. L'Opposition officielle s'était alors opposée à ce changement. Mais les ministériels s'étaient rendus à la demande de leur chef. L'expérience a prouvé que M. John Graydon, leader de l'Opposition officielle, avait eu raison de s'opposer au changement. M. King se rend compte maintenant que les délibérations de la Chambre, loin d'avoir été accélérées, ont été retardées. La Chambre des communes siégera donc les mercredis après-midi d'ici la fin de la session. Il n'y aura pas, cependant, de préliminaires. La Chambre abordera immédiatement le travail législatif là où elle l'avait abandonné la veille. Il n'y aura pas de vote pris, le mercredi après-midi, et on ne s'attendra point à ce que les ministres répondent à des questions. Ceux-ci pourront donc vaquer à leurs occupations particulières, tandis que la Chambre discutera les projets de loi qui lui sont soumis. M. King a laissé entendre que ,si l'arrangement proposé, permet de réaliser des progrès sensibles, la Chambre, pourvu que ce soit son avis, pourra un peu plus tard siéger le mercredi soir et ensuite le matin.

C'est le premier indice que nous avons que le gouvernement entend faire maintenant tout son possible pour terminer la session au plus tôt. Faut-il en conclure, comme on le prétend, que le gouvernement fédéral s'apprête à tenir des élections générales à l'automne? Personne ne saurait le dire.

En tout cas, si le gouvernement King préfère retarder cette consultation populaire à l'an prochain, il aura un moyen de tâter l'opinion publique. Trois élections partielles sont en vue. Le Président de la Chambre a informé le parlement que deux députés l'avaient averti qu'une vacance s'était produite dans la circonscription électorale de Kenora-Rainy-River, représentée jusqu'à dernièrement par M. Hugh Bathgate McKinnon, député libéral. En conséquence, il a autorisé le directeur général des élections à émettre un bref d'élection pour la tenue d'une consultation populaire dans cette circonscription.

Depuis quelque temps, il y a eu également deux autres autorisations à émettre des brefs d'élection, l'une pour le comté de Montréal-St-Jacques et l'autre pour la circonscription de Wayburn, en Saskatchewan. Si M. King ne veut pas tenir d'élections générales cette année, il pourra donc sonder avec ces trois élections complémentaires, l'opinion publique, dans l'Ouest, en Ontario et dans le Québec.

LE VOTE DES SOLDATS

Quoi qu'il en soit, le gouvernement a présenté un bill visant à permettre aux soldats canadiens en service de guerre d'exercer leur droit de vote, et aux prisonniers de guerre canadiens de voter par procuration, lors de toute élection générale tenue au cours de la guerre actuelle. Le bill était présenté par l'honorable McLarty. Le secrétaire d'Etat s'est hâté de remarquer que rien dans le bill ou dans ses déclarations ne pouvait être considéré comme un signe d'élections prochaines ou tardives. Mais évidemment la déclaration n'a pas convaincu les groupes de l'opposition. M. John Graydon, leader conservateur progressiste, reprit qu'il espérait que le bill ne retarderait pas la date de l'appel au peuple. M. McLarty de répondre que c'était aussi son avis.

Au nom de la C.C.F., Clarence Gillis, député du Cap-Breton sud, approuve le bill, mais, d'après lui, le gouvernement devrait pourvoir aux moyens de renseigner les troupes sur la politique des divers partis. Le député du Cap-Breton sud est d'opinion qu'un grand nombre de soldats ne sont pas au courant des affaires au Canada, parce qu'ils en sont éloignés depuis trop longtemps. Il y a du vrai dans cet avancé. On veut faciliter aux soldats l'exercice de leur droit de vote, mais, pour y arriver, ne devrait-on pas leur procurer les moyens de se renseigner sur la politique canadienne, afin que ces soldats puissent donner intelligemment leur vote, c'est-à-dire en pleine connaissance de cause?

St-Jean-de-Brébeuf

ENFANT BLESSEE:

Assise sur le pare-choc de l'auto de son père, la petite Hélène Portelance, fut frappée par une autre automobile qui reculait dans la cour où elle était. Elle fut immédiatement transportée à l'hôpital St-Joseph où l'on constata qu'elle avait une jambe cassée. Son état n'est pas grave mais elle devra rester quelque temps à l'hôpital. Ses parents sont M. et Mme Oscar Portelance, de 340 rue St-Georges.

• •

VA-ET-VIENT:

Le R. P. Jacques Michaud, vicaire à Chelmford, disait la messe de 7 hres en notre paroisse dimanche dernier.

Le marin Edouard Frappier, de Toronto, visitait son père à l'hôpital St-Joseph ainsi que sa famille le semaine dernière.

L'officier pilote Germain Bisaillo, qui visitait ses parents à Hanmer; partit dernièrement pour la Nouvelle-Ecosse où il doit suivre un cours de commando.

• •

RHEAL DUCHARME AU FRONT

Lundi matin, à 7.15, fut chanté une messe pour le repos de l'âme du soldat Rhéal Ducharme qui est mort en Italie la semaine dernière. Il était le fils de M. et Mme Alcide Ducharme autrefois de cette paroisse. Nos sympathies à la famille.

• •

M. et Mme Charles McCourt, de Falconbridge, apprenaient eux aussi que leur fils Arnold était blessé en Italie. Le sergent McCourt, autrefois de Sturgeon Falls est outremer depuis 1942 et prit part à toutes les batailles en Italie et en Sicile. Il fait partie du Corps des chars d'assaut.

Il a deux frères sous les armes, les soldats Michel en Angleterre, et Lawrence au camp Borden. Son jeune frère Paddy fait partie des Cadets de l'armée à Falconbridge

• •

MARIAGE FORCIER-FOURNIER

Dimanche matin à 10.15, en l'église St-Jean de Brébeuf, M. l'abbé L. Villeneuve bénissait le mariage de Mlle Fernande Forcier à M. Willie Fournier, tous deux de Sudbury. Le sanctuaire était magnifiquement décoré de fleurs. Avant la bénédiction du mariage, Mlle Forcier, Enfant de Marie, fut l'acte de consécration devant l'autel de la Sainte Vierge. M. Ernest Forcier servait de témoin à sa fille, et M. Fournier à son fils. Pendant la cérémonie, on chanta plusieurs cantiques entre autres: "Epoux, Dieu vous bénisse", et pendant la messe, l'Ave Maria de Rosewig fut interprété par Mmes Lalonde et Bryce. La mariée portait une toilette en satin broché blanc, et un voile court. Son bouquet se composait de roses et de muguets.

Après la messe, il y eut réception chez les parents de la mariée à 242 rue St-Georges. Mme Forcier recevait, aidée de ses filles, Jeannine et Georgette. Un souper était servi aux parents à l'hôtel Nickel Range. Le soir, les heureux époux partirent pour un voyage à Windsor et Détroit. A leur retour, ils éliront domocile à 242 rue St-Georges.

• •

Dimanche dernier, à 7 heures du soir, eut lieu la procession de la Fête-Dieu à St-Jean de Brébeuf. Plus de deux milles personnes y prirent part. Voici la parcours de la procession: En sortant de l'église, la procession monta la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Pembroke, de là à la rue Murray où l'on arrêta à un reposoir chez M. Arbour. Ensuite, la procession monta la rue Bond jusqu'au reposoir à l'école Nolin. Tous retournèrent ensuite à l'église pour le salut du Très Saint Sacrement. L'église était très bien décorée, ainsi que les maisons sur le parcours de la procession. Les membres de la Ligue du Sacré-Coeur, des Dames de Ste-Anne, des Enfants de Marie, les Croisés suivaient le procession, ainsi que les paroissiens. Tout le long du parcours, on chanta de nombreux cantiques. On remarqua spécialement les voix d'enfants sur le terrain de l'école récitant "Donnez-nous la paix".

Le R. P. Villeneuve vicaire, portait le Très Saint Sacrement et Mgr J.-H. Coallier marchait à l'avant du dais:

Londres — Durant la guerre, la vitesse a été limitée à 20 milles à l'heure pour les voitures dans les rues bordées de maisons et les enfants n'ont ainsi jamais connu de plus grande vitesse. Le Secrétaire parlementaire du Ministère du Transport de guerre a prévu qu'après la guerre cette limite ne sera pas hâtivement changée afin que les enfants puissent graduellement s'habituer à une circulation plus rapide.

J.-E. LACOURCIERE
AVOCAT
10 ELM, E. SUDBURY
TEL.: 8-8221

On demande . . .
Nous aimerions nous mettre en communication avec un jeune homme de 25 à 30 ans qui aurait des connaissances en topographie. Avenir assuré.
ECRIRE A
V. TROTTIER, D. LANOIS CIE, R.R. 1.
MARKSTAY, ONT.

Nickel Tire Service
Propriétaire: Gérard Boulet
VULCANISATION DES PNEUS ET CHAMBRES A AIR
TEL. 3-0108 Res. 5-8182
25 rue Beech

L'ASSOCIATION C.C.F. du district de Nipissing pour le fédéral tiendra une assemblée de délégués A ST-CHARLES
LE 18 JUIN, A 11.15 A.M.
Tous les membres sont bienvenus
ARCHIE MacLEAN
Secrétaire-Trésorier

Club Saint-Louis
Tél.: 4-4581
RENDEZ-VOUS DES CANADIENS FRANÇAIS
Gymnase, Badminton, Billard
Quilles, Rafraichissements, Ping-Pong
Salle de réception pour les cercles
Salle de lecture

LAITERIE STANDARD
Lait — Crème
260 rue Victoria Tél. 5-5362

Au REGENT
DIMANCHE A MINUIT - LUNDI - MARDI - MERCREDI - JEUDI
DU 18 AU 22 JUIN
George Raft, Marlene Dietrich, Donald O'Connor, Zorina
ET PLUSIEURS AUTRES GRANDES VEDETTES
dans
FOLLOW THE BOYS

Au GRAND
LES 15 - 16 - 17 JUIN
DANCING MASTERS - Laurel et Hardy
LONE STAR TRAIL — Johnny Mack Brown
Caricature en couleurs et Chapitre 12 de "The Batman"
LES 19 - 20 - 21 JUIN
Dr. GILLESPIE'S CRIMINAL CASE
LIONEL BARRYMORE
HI-YA, SAILOR — Donald Woods, Elyse Knox
Dernières nouvelles

THEATRE RIO
SUDBURY ET LEVACK
261 rue Hazel Sudbury Ont.
Les 15 - 16 - 17 juin
LAST OF THE MOHICANS
Randolph Scott - Binnie Barnes
MEXICAN SPITFIRE'S BLESSED EVENT
Leon Errol - Lupe Velez
Les 19 - 20 - 21 juin
WATCH ON THE RHINE
Bette Davis - Paul Lukas
BIG STREET
Henry Fonda - Lucille Ball

PAIN CARLOAD ---------- 2 pour 15¢
BEURRE CARLOAD ---------- lb 37¢
LAIT Silverwood's ---------- bte 16 oz. 9¢
SEL WINDSOR ---------- pqt 2 lbs 9¢
FARINE MONARCH ---------- 24 lbs 89¢
SAVON Lifebuoy ---------- 2 barres 11¢

L'EPICERIE CARLOAD
"3 MAGASINS 3"
45 rue Elm "Quality Meat" et Epicerie
499 Notre-Dame 16 Elm est